



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

MONSIEUR LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 9H10.

PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRESIDENT introduit son propos en évoquant les points marquants de cette séance.

- La contribution de Tisséo-Collectivités à la feuille de route qualité de l'air de l'Etat.
Suite à la sollicitation de l'État, Tisséo Collectivités s'engage concrètement pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air.
Cette feuille de route opérationnelle en faveur de la qualité de l'air sur la zone de Toulouse complète le Plan de Protection de l'Atmosphère approuvé en mars 2016 par des actions diverses : nouvelles lignes Linéo, mise en place du ticket Planète, extension de parcs relais, 3^{ème} ligne de métro, téléphérique...
- La troisième ligne de métro.
Il y a tout juste un an, le programme de la 3^{ème} ligne de métro, Toulouse Aerospace Express, a été approuvé.
Depuis, une première phase de concertation a été engagée de novembre 2017 à février 2018 et le Conseil Scientifique a rendu ses avis, notamment sur l'alternative dite « centre ». Tisséo Ingénierie a également poursuivi les études préliminaires.
Par conséquent, il est proposé lors de ce Comité Syndical d'adapter le programme TAE et de préciser les implantations du site de maintenance et remisage et de la station Sept Deniers, et d'entériner le tracé proposé en juillet 2017 en intégrant une station à Fondeyre.
- Appels à projets.
Deux appels à projets, dans la continuité de notre action en faveur de l'innovation :
 - . **Dessine-moi Toulouse** pour lequel nous nous sommes associés à Toulouse Métropole. Quatre sites de pôles d'échanges sont ainsi proposés aux candidats qui pourront proposer des aménagements innovants.
 - . **Territoires d'Innovation de Grande Ambition** auquel nous avons contribué aux côtés de Toulouse Métropole et du Sicoval via le projet VILAGIL pour la phase I et que nous souhaitons appuyer de nouveau pour la phase II en participant au financement des études.
- La fraude : un travail à poursuivre.
Dès 2012, la Chambre Régionale des Comptes avait demandé que le SMTC se préoccupe de ce problème. L'année 2017 a constitué un tournant dans la lutte contre la fraude avec la mise en place d'un plan d'actions ambitieux.
Il faut maintenant poursuivre le travail engagé et je vous présenterai en détails les objectifs pour l'année 2018.
Un bilan positif vous sera présenté lors d'un prochain comité syndical, qui démontre l'efficacité des mesures prises.
- La ligne A.
Nous vous proposerons lors de cette séance d'approuver différents marchés en lien avec le doublement de la capacité de la ligne A. C'est l'occasion pour moi de vous rappeler que la ligne sera fermée du 16 juillet au 26 août. Cette durée, plus longue que prévue initialement, permettra d'éviter une fermeture globale à l'été 2019

Nous fêterons par ailleurs les 25 ans de la ligne A le 22 septembre pendant la semaine européenne de la mobilité.

Nous avons choisi de centrer la présentation de cet anniversaire sur les usagers : un casting d'usagers a été fait. 250 personnes se sont inscrites sur ce casting et 10 personnes ont été sélectionnées comme porte-parole de cet anniversaire.

- Mise en place d'une ligne de bus électrique.
Grâce au travail de la commission Développement Durable Energie présidée par M. Bacou, la première ligne de bus électrique de notre réseau va être mise en place. Une étude a été réalisée afin de définir la ligne la plus pertinente pour effectuer cette transition : nous vous proposerons la ligne Aéroport.
- Patrimoine des transports toulousains
Il existe une association l'ASPTUIT logée chez Tisséo-Voyageurs, qui garde les huit derniers bus du réseau Tisséo. Ces bus sont garés dans les parkings d'un de nos sites. Nous avons l'intention d'accompagner l'association dans la protection de ces bus, d'une part en mettant en place un hangar de protection des bus et d'autre part cette association a la volonté, à moyen terme, de développer une action pédagogique autour des transports, en direction des écoles.
- Partenariats
Une nouvelle fois, les délibérations que nous vous proposerons en fin de comité syndical sont significatives de la volonté de Tisséo Collectivités de valoriser les nombreuses initiatives culturelles et sportives de la grande agglomération toulousaine ; en particulier des partenariats qui vont associer les créateurs d'œuvres d'art du métro avec les musées toulousains.
- SRADDET
Lors du dernier Comité Syndical, nous vous avons proposé une délibération engageant Tisséo Collectivités dans une contribution à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité Territoire (SRADDET), actuellement en cours d'élaboration.
À la demande d'Henri Arevalo, cette contribution (dossier remis en séance) a été complétée afin de renforcer la position de la grande agglomération toulousaine.
L'objectif est de conforter la coopération autour du tandem « Région / Tisséo Collectivités » et de poursuivre le travail partenarial notamment entre le réseau TER régional et le réseau urbain Tisséo.
 - Pour la rentrée de septembre, quelques événements à noter :
 - Le lancement de Linéo 9 le 3 septembre qui reliera L'Union à Empalot.
 - La semaine de la mobilité du 15 au 22 septembre, pendant laquelle nous aurons un stand au Square de Gaulle où nous proposerons une immersion dans le téléphérique via un dispositif de réalité virtuelle.
 - Quelques chiffres sur l'application Ticket Easy : Cette application fonctionne très bien et a été la plus téléchargée lorsqu'elle a été lancée dans le domaine des transports. Nous avons atteint des records de vente, en particulier le 21 juin, avec des ventes cumulées qui dépassent les 10 000 ventes et plus de 7 000 téléchargements.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 MAI 2018.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

N° de décision	Objet :	Contrôle de légalité
2018.1.1132	Annulation de la décision n° 2018.1.1128 et remplacement par la présente décision relative à l'avant-projet définitif de l'opération 4 du mandat CM 2017-1009 pour un montant des travaux de 521 150 € HT.	31/05/2018
2018.1.1133	Attribution du marché relatif à CLB AMO Procédures » à la société ARCADIS pour un montant de 79 627,50 € HT.	23/05/2018
2018.1.1134	Décision d'autoriser Tisséo-Voyageurs à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des locaux exploitation Borderouge conclu avec le groupement ATELIER A4/TECHNISPHERE.	05/06/2018
2018.1.1135	Attribution du marché M3 2018 13479 M relatif à la « 3 ^{ème} ligne de métro – études hydrauliques pour DUP » à la société ISL INGENIERIE pour un montant de 35 860,00€ HT.	06/06/2018
2018.1.1136	Attribution du marché M3 2018 13469 M relatif à la « 3 ^{ème} ligne de métro – études hydrogéologiques pour DUP » à la société FONDASOL pour un montant de 68 491,00 € HT.	06/06/2018
2018.1.1137	Signature du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour le complément de sécurisation des garages ateliers de Basso Cambo et Borderouge avec la société DFENCO.	13/06/2018
2018.1.1138	Décision d'autoriser Tisséo-Voyageurs à signer le marché relatif aux travaux de construction dorsale fibres optiques pour les montants suivants : part forfaitaire : 251 851,51 € HT. Part exécutable sur bons de commande : maximum de 27 000 € HT.	25/06/2018
2018.1.1139	Attribution du marché M3 2018 13480 M relatif à « 3 ^{ème} ligne de métro – Etudes gestion des déblais » au groupement GIRUS/INTERFACE DE TRANSPORT pour un montant de 63 700€ HT.	08/06/2018
2018.1.1140	Signature du marché relatif à la mise en place de plateformes avec garde-corps sur quai de manœuvre au garage atelier de Borderouge avec la société GTM SUD OUEST TP GC pour un montant de 89 590€ HT.	25/06/2018

2018.1.1142	Résiliation du marché n° MA 2017-0080 pour motif d'intérêt général au stade des études AVP.	15/06/2018
2018.1.1143	Convention de mandat n°CM 2017-1061 conclue entre la régie et le SMTC en vue de réaliser les opérations : 1- RDSU_DIAG_REPRISE CABLAGE 2- BUS_TUNNELS DE LAVAGE ATLANTA	25/06/2018
2018.1.1144	Décision d'autoriser Tisséo-Voyageurs à signer l'avenant n° 1 au marché MA170125 – Mise à niveau de la détection incendie dans les locaux annexes des stations des lignes A et B du métro avec la société FONTANIE ayant pour effet d'augmenter le montant du marché de 4,99 %.	25/06/2018
2018.1.1145	Décision d'autoriser l'EPIC à signer l'avenant n° 1 au marché M 180005 – modification du rack de ventilation des rames VAL 2018AG avec la société FAIVELEY ayant pour effet d'augmenter le marché de 0,95 %.	25/06/2018
2018.1.1146	Décision d'autoriser l'EPIC à signer l'avenant n° 1 au marché M 180006 – fournitures de moteurs de ventilation des rames VAL 208AG avec la société ROSENBERG ayant pour effet d'augmenter le montant du marché de 2,33%.	25/06/2018

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
MARCHES

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
11/07/2018	MA2018-094	Etude relative à l'analyse des risques d'ouvrages mixtes accueillant des zones liées à l'exploitation de bus au GNV et des fonctions de parcs de stationnement, surfaces tertiaires ou commerciales, habitat	AUDITRIX	27 750,00 €	17/04/2018	18 mois	
11/07/2018	MA2018-121	Etude financière sur les recettes futures générées par le versement transport	ERNST & YOUNG	35 000,00 €	22/05/2018	5 semaines	
11/07/2018	MA2018-138	Extension de la capacité du parc vélos de Labège	ABRI PLUS	19 651,30 €	07/06/2018	2 mois	
11/07/2018	MA2018-152	Fourniture, paramétrage, hébergement, prestations de maintenance et développement d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics	AGYSOFT	maximum 75 000,00 €	21/06/2018	4 ans	

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants										
AVENANTS										
Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Numéro et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
11/07/2018	M2018-032	MS 11 AC 2015-702 Adaptation du système billettique Tisséo pour activation du rechargement de cartes à distance et mise à jour à distance des statuts	1 modification des modalités de règlement des comptes	CONDUENT	878 995,00 €	/	/	/	/	30/05/2018
11/07/2018	MA2016-536	Réception et alimentation lot n° 1 : Plateaux repas	1 modification index de révision	DEMOULIN TRAITEUR SKANDYS TRAITEUR C&N TRAITEUR	maximum 60 000,00 €	/	/	/	/	18/04/2018
11/07/2018	MA2016-537	Réception et alimentation lot n° 2 : Traiteur	1 modification index de révision	SKANDYS TRAITEUR YVETTE EVENEMENTIEL C&N TRAITEUR	maximum 120 000,00 €	/	/	/	/	18/04/2018
11/07/2018	MA2016-538	Réception et alimentation lot n° 3 : Boissons	1 modification index de révision	C&N TRAITEUR	maximum 10 000,00 €	/	/	/	/	20/04/2018
11/07/2018	M2017-190	Reprise des planchers et capots de toit VAL 208ING	3 ajout de prix au BPU	SAFRA	sans mini / maxi	/	/	/	/	19/06/2018

1 - PROJET MOBILITÉS - PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

1.1 - CONTRIBUTION DE TISSEO-COLLECTIVITES A LA FEUILLE DE ROUTE QUALITE DE L'AIR DE L'ETAT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités, autorité organisatrice des mobilités de la grande agglomération toulousaine, a été sollicité par l'Etat sur la mise œuvre d'une feuille de route opérationnelle en faveur de la qualité de l'air sur la zone de Toulouse, avec des actions concrètes permettant de compléter le plan de protection de l'atmosphère approuvé le 24 mars 2016.

Ainsi, Tisséo Collectivités s'engage concrètement aux côtés de l'Etat pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air, avec notamment les réalisations suivantes inscrites au programme d'investissement 2015 / 2025 :

- Services métro supplémentaires aux heures de pointe du matin et du soir lors des dépassements des seuils d'alerte ou à des épisodes durables sur plusieurs jours.
- Vente du « ticket Planète », uniquement en cas de déclenchement des dispositifs de gestion des pics de pollution.
- Délivrance de la vignette « label autopartage » en reprenant les principes de la vignette crit'air.
- Accompagnement en information avant/pendant/après lors des pics de pollution.
- Linéo 1 prolongé vers Capio/Entiore.
- Linéo 3 Toulouse / Tournefeuille / Plaisance du Touch.
- Linéo 4 St Cyprien – Basso Cambo.
- Linéo 5 Toulouse / Portet sur Garonne.
- Linéo 9 Toulouse / L'Union.
- Linéo 10 Toulouse / Fonbeauzard / Aucamville / St-Alban / Fenouillet.
- Linéo 11 Toulouse / Cugnaux / Villeneuve / Frouzins.
- Mise à 52 mètres de la ligne A du métro.
- Troisième ligne de métro, desserte aéroport express et connexion ligne B.
- Prolongement du tramway T1 au Nord pour desservir le nouveau parc des expositions.
- Téléphérique urbain sud et ceinture sud.
- Extension des P+R de Borderouge, Basso Cambo et Ramonville.
- Déploiement de spots covoiturage sur les territoires du périurbain (prévision de 50 spots par an).

- Achat de 60 bus articulés GNV (27 en 2017, 17 en 2018 et 16 prévus en 2019).
- Projet Eco-conduite pour les conducteurs de bus.
- Sensibilisation accrue des entreprises et groupements d'entreprises en démarche de plan de mobilité.

INTERVENTIONS

M.SUAUD souligne que malgré tous les efforts faits en faveur des modes doux qui permettent de limiter la circulation automobile, la question de la pollution de l'air reste toujours d'actualité. Le rapport 2017 d'ATMO Occitanie fait apparaître que les principales métropoles ou agglomérations sont concernées par cet enjeu. S'agissant des villes de Perpignan, Nîmes, Montpellier et Toulouse, les seuils de pollution liés plus particulièrement à la circulation automobile dépassent les seuils admissibles en santé publique. Entre six et douze mille personnes sont exposées en matière d'enjeu de santé publique. Il est essentiel que l'ensemble des collectivités s'engage résolument sur cette feuille de route de l'Etat qui, par ailleurs, est née du fait d'une condamnation européenne de l'Etat français qui n'était pas suffisamment réactif sur les enjeux relatifs à la qualité de l'air.

M. Suaud fait remarquer que la pollution de l'air, après l'alcool et le tabac, est la troisième cause de mortalité en France, qui pourrait être pour partie grandement évitée.

Pour ne pas stigmatiser les territoires urbains qui ont leur propre source de pollution particulièrement liée à la circulation automobile, M Suaud rappelle que les territoires moins urbains sont confrontés à des problématiques d'utilisation de produits phytosanitaires.

C'est un enjeu commun, d'intérêt général et de santé publique.

M. AREVALO déclare que le plan de déplacements urbains, qui apparaît comme ambitieux, ne répond pas aux exigences de la loi sur l'air. Comme l'a souligné M. Suaud, nous sommes confrontés à un problème majeur, puisque chaque année, dans cette agglomération, de nombreux décès sont liés à la qualité de l'air. Le problème de la voiture dans l'agglomération toulousaine reste prédominant.

Voter une telle délibération, c'est valider indirectement le fait que les mesures prises sont satisfaisantes pour régler cette question.

Il s'abstiendra sur cette délibération.

M. CHOLLET souligne le caractère exemplaire de Tisséo en matière de qualité de l'air. Les décisions prises pour aller vers des transports peu émissifs, sont des décisions capitales pour améliorer la qualité de l'air. Le métro, la transformation des bus sont des éléments extrêmement importants. Ce caractère exemplaire doit servir dans les communes qui disposent de parcs automobiles. Une action à l'image de Tisséo peut être développée.

Avec ATMO, Tisséo mesure la qualité de l'air dans le métro. Cette démarche pro-active est très importante.

L'action sur le parc privé automobile est une action majeure et difficile. Une lutte doit être menée, non pas contre les voitures, mais contre les moteurs thermiques. Si toutes les voitures passaient en mode électrique, il ne serait plus question de pollution sur les métropoles. Certes, les problèmes de circulation ne seraient pas réglés. En revanche, les problèmes de santé seraient résolus.

M. MOUDENC fait remarquer que la critique faite par Henri Arévalo est récurrente et objective. La difficulté est de deux ordres : D'une part, la métropole toulousaine a un record de développement qui est la cause de ce chiffre médiocre relevé par M. Arévalo. Le développement serait moindre, le chiffre serait positif.

Cette critique étant faite de manière récurrente, il propose que soit calculé comment les choses évolueraient avec le développement prévu, sans le PDU.

A ce moment là, on constatera que même si le PDU n'est pas parfait, il apporte beaucoup.

M. AREVALO ne remet pas en cause la politique en faveur des transports en commun qui va plutôt dans le bon sens. Mais, il existe en parallèle une politique qui favorise toujours la voiture. Il faut limiter sa place. A l'observation d'autres métropoles en France, on se rend compte que la ville de Toulouse n'a pas réglé cette question avec force et conviction. Il cite l'exemple de Montpellier où le centre ville est très apaisé, avec peu de véhicules. Peut-être est-ce l'effet tramway. Dans de nombreuses villes en France, comme à Bordeaux, la voiture a pris une juste place. Ce n'est pas le cas à Toulouse où la circulation est intense, Place du Capitole, dans les rues adjacentes etc... Cette remarque là reste un élément déterminant. Elle est très constructive.

M Arévalo aspire à ce que l'équipe municipale de Toulouse prenne les mesures nécessaires pour remettre la voiture à sa juste place dans cette très belle ville.

M. LE PRESIDENT souligne que le débat qui se développe aujourd'hui à Bordeaux est celui du métro. En effet, leur système de tramway est totalement saturé. La seule voie possible pour relancer le transport à Bordeaux reste le métro. Alain Juppé a lui-même proposé la solution métro, car l'espace occupé par les tramways est saturé sans possibilité d'augmentation de capacité. C'est toute la différence avec Toulouse où nous avons la possibilité, sur la ligne A, de passer de 230 000 personnes à 400 000 personnes/jour.

M. MOUDENC s'agissant la pollution atmosphérique du centre ville de Toulouse pointée par M. Arévalo, M. Moudenc assure ne pas être très inquiet.

Le premier moyen de déplacement des personnes qui se rendent au centre ville de Toulouse reste la marche à pied suivi des transports en commun. C'est là où la part de la voiture est la plus restreinte et par voie de conséquence la part de la pollution la plus petite. Nous sommes ici dans une instance de grande agglomération. Nous développons forcément des politiques publiques en faveur de la mobilité, alternatives à la voiture. La question de la pollution de l'air, de plus en plus prégnante due à la prise de conscience qui est en train de s'opérer, ne peut être appréhendée qu'au niveau de l'agglomération. Les mesures les plus faciles à prendre se situent autour du centre ville de Toulouse. Par contre, il est très difficile de s'attaquer à la périphérie. Le corridor du périphérique reste la zone la plus dégradée. C'est très logique. Deux réponses possibles lui semblent intéressantes : d'une part, la troisième ligne de métro, car elle est très transversale. Lorsque l'on relie Labège à Colomiers, nous sommes sur un parti pris qui n'est pas le centre ville de Toulouse, mais plutôt un parti pris de grande agglomération. Par ailleurs, la réalisation du PDU permettra de passer d'une desserte d'un emploi sur trois à sept emplois sur dix. C'est une promesse de pouvoir agir sur la congestion au moment où elle se produit, c'est-à-dire sur le trajet domicile-travail, en heures de pointe. Aux endroits où il existe le plus de congestion et de pollution, nous avons pris les décisions qui vont nous permettre de la faire reculer le plus possible, à défaut de la résoudre et de l'absorber totalement.

(suite propos M. Moudenc) D'autre part, le travail méthodologique retenu il y a quelques mois sous l'autorité du Préfet, avec le Président du Conseil Départemental, de la Présidente de la Région, du Président de Tisséo, la Métropole et l'Etat, où nous nous sommes répartis le leadership sur la maîtrise d'ouvrage : une quinzaine d'études dont toutes ont pour finalité de diminuer la congestion et par ricochet d'agir sur la pollution en complément et en sus de ce que nous avons déjà voté au niveau du PDU.

Ne confondons pas la problématique du centre-ville avec la problématique de l'agglomération sur la question de la pollution.

M. SUAUD souligne l'importance de débiter le comité syndical par cette délibération. Cela donne encore plus de sens à l'action menée par Tisséo. C'est en effet une véritable question de santé publique. Un grand nombre de personnes sont sensibles au phénomène de pic de pollution, mais pas à la réalité chronique des pollutions. Il est important d'en débiter lors de cette séance, mais il est essentiel de pouvoir en débiter ailleurs. Il faut manier plusieurs outils pour répondre à cette problématique : celle qui incombe à Tisséo, avec le PDU, ses transports, le report modal, mais également le type de motorisation qui ne dépend pas de Tisséo, mais joue sur l'émission de polluants, la vitesse. Ce sont des enjeux que nous ne manipulons pas forcément ici, mais qui sont à répercuter dans d'autres lieux de discussion, sur le plan de protection de l'atmosphère, lors de débats en Préfecture.

Nous participons également à des débats sur le schéma de cohérence territoriale sur le développement des territoires. Les enjeux d'urbanisme, les enjeux de développement économique pour rapprocher l'habitat de l'activité afin de limiter les déplacements, le développement du télé travail sont également des outils que nous devons utiliser. Nos façons de guerroyer pour le développement économique ou le développement de nos territoires doivent être perçues différemment à l'aune de la santé publique, et à l'aune des enjeux de la mobilité. Au niveau du SCOT, au niveau des aménagements du grand territoire couvert par le SCOT et par l'inter-SCOT, nous devons avoir cette volonté de réduire les déplacements. Cela ne peut pas se faire simplement en manipulant les transports en commun ; la question du développement économique et la question de l'urbanisme doivent être également abordées.

Ce débat doit débiter volontairement, résolument, politiquement le cadre de Tisséo.

M. GRASS précise que le centre ville de Toulouse est la preuve qu'en 25 ans, l'offre s'est développée à la fois métro, mais également des compléments parkings, bus, et linéo. Dès lors qu'une offre se présente, les gens sont prêts à laisser leur voiture pour passer vers un mode transport public ou mode marche à pied. C'est ce qui se passera forcément avec la troisième ligne de métro, elle-même combinée à des parkings, à des Linéo et à des bus.

En plus d'avoir un plan de déplacements urbain ambitieux, Toulouse crée un trajet de ligne de métro périphérique : Colomiers, Nord de Toulouse, Sud-Est de Toulouse Labège, 25 ans seulement après l'ouverture de sa première ligne. Seule la ville de Paris a créé une liaison périphérique avant Toulouse, 110 ans après l'ouverture de sa première ligne de métro. Toulouse bat des records de rapidité.

M. CARNEIRO précise que le problème soulevé par Thierry Suaud est extrêmement important. Nous avons tous en nous cette exigence de réflexion et d'action. Chacun a son niveau fait et ce qu'il peut et nous sommes tous convaincus qu'il faut aller beaucoup plus loin. Cependant, nous sommes dans une instance qui n'a pas tout pouvoir. Il cite l'exemple de personnes qui jettent les cendres de leur voiture directement dans l'air. Ils contribuent à une pollution très importante.

(suite propos M. Carneiro) Tisséo a un certain nombre de ressources avec le plan de mobilité, le covoiturage qui se développe, qui permet d'améliorer le niveau de performance.

La première règle consiste à développer les transports en commun.

La règle numéro deux consiste à avoir des bus les plus performants possibles en matière d'émissibilité.

La règle numéro trois consiste à mettre en place à l'échelle de l'agglomération un plan de mobilité ambitieux. Il serait également intéressant de mesurer l'impact de TAE en matière de réduction de gaz à effet de serre. Cela peut être mis en valeur puisque c'est une action considérable qui sera engagée à ce niveau là. Il y aura des effets sur la réduction des transports voitures que l'on ne mesure pas totalement aujourd'hui.

M. BACOU fait remarquer que le parc tisséo constitué de bus hybrides, GNV et bus électriques pollue de moins en moins.

Il évoque les routes départementales du nord du territoire qui sont surchargées. 110 000 voitures par semaine se dirigent vers Toulouse. Là également se pose le problème de pollution. Pour y remédier, il serait nécessaire d'effectuer un travail sur les routes départementales où rien n'est prévu pour l'instant. On n'incite pas les gens à prendre les transports en commun. Ils prennent donc la voiture.

Mme ROUCHON rappelle que lorsque des modes efficaces de transport en commun sont créés, il est nécessaire de prévoir des parkings relais. La note relative aux parkings relais n'intègre pas nos gares. Il est en effet important d'inclure réellement ce sujet dans le dispositif des parkings relais. Les gares constituent des parkings relais, des pôles multimodaux. Il est essentiel de pouvoir garer la voiture.

M. BACOU rappelle qu'il serait urgent de travailler sur les parcs relais.

M. CARNEIRO ajoute que des terrains ont été retenus pour la création de parcs-relais entre Castelginest et Pechbonnieu.

M. BRIAND rappelle que le parc-relais reste un élément marginal de l'offre. Personne ne veut créer 500 000 places de stationnement dans des parkings silos à 13 000 euros la place. Cela ne peut pas être une réponse déterminante pour accueillir la circulation qui vient de l'extérieur. Il faut utiliser les systèmes lourds pour faire en sorte que les usagers puissent garer leur véhicule le plus loin possible, dans les gares ; la Région doit avoir une ambition beaucoup plus forte.

L'offre de stationnement doit exister sur tous les trajets afin que les usagers ne soient pas obligés de se garer dans le parc relais de la station de métro qui sera toujours saturé. Sur l'ensemble de leur tracé, les Linéo doivent permettre également aux usagers de garer leur voiture, de monter dans le bus et de rejoindre ensuite le système lourd. On ne pourra pas répondre à toute la problématique.

M. SUAUD indique qu'avant d'avoir une ambition encore plus forte sur les gares, encore fallait-il avoir une ambition forte pour que les trains circulent. Cela a fait l'objet du plan rail en Midi-Pyrénées et d'actions fortes en Languedoc Roussillon. La feuille de route du développement du rail depuis les états généraux de l'intermodalité et du rail consiste effectivement à être plus ambitieux.

Il rappelle qu'au moment du transfert de compétence, il était indispensable pour les régions de s'assurer que les trains puissent continuer à circuler ; l'état du réseau qui a été transféré n'était pas toujours à la hauteur de ce que l'on aurait pu espérer à l'époque.

M. CARNEIRO S'agissant de l'aménagement ferroviaire du nord toulousain, un grand nombre d'informations partielles ont été données avec des chiffres totalement erronés lors de l'enquête publique. Les coûts s'élevaient à hauteur de 50 %. Nous n'avons pas fait grand-chose alors que nous avons un bel outil qui pourrait être valorisé.

Mme TRAVAIL-MICHELET indique que ce débat est structuré autour de la question de la santé qui vient percuter l'ensemble de nos politiques publiques. Chaque collectivité, chaque institution doit être au rendez-vous de ces enjeux extrêmement importants. Les plans climat énergie, au niveau de la métropole, sont venus également structurer ce débat. Nous ne sommes plus sur des sujets annexes, mais sur des sujets centraux de l'ensemble de nos politiques publiques. Jean-Luc Moudenc a ouvert une réflexion sur l'EPFL, la question de l'urbanisation, la question du développement économique et du développement urbain et l'appréhension du foncier agricole. Toutes les collectivités et toutes les institutions doivent être au rendez-vous. Le SMTC a toute sa part à prendre dans cette réflexion. C'est l'objectif du PDU. Nous devons en effet structurer les choses, dialoguer avec l'ensemble des autres institutions, la Région, le Département, les communes, les collectivités, l'ensemble de celles et ceux qui par leur politique publique ont une influence sur cette question-là qui intéresse nos concitoyens au premier chef.

S'agissant des pôles de rabattement, ce point très important a été exprimé sur le nord toulousain. Elle l'exprime également sur l'ouest toulousain. La ville de Colomiers est traversée par la RN 124 qui coupe la ville en deux. L'urbanisation s'est développée autour de cette RN 124 sans que cela ne pose de question à personne, pendant des années ; voire même, les élus qui l'ont porté ont été qualifiés de visionnaires. Aujourd'hui, cette situation pose un problème de santé, de pollution de l'air. Il faut donc revenir sur ces aspects-là.

Elle soutient ce projet de voir arriver la troisième ligne à Colomiers avec beaucoup de conviction. Cela posera la question du rabattement de l'ouest vers les stations situées à Colomiers. Les parkings relais comme les lignes Linéo, Optimo ou autres répondent en partie à la question ; le rail également puisque Colomiers est desservi par la ligne C qui arrive depuis Auch. Une partie de la réponse se trouve également dans la question de l'étalement urbain ; l'urbanisation s'est développée de façon extrêmement étalée dans cette partie de notre territoire et génère une grande partie des 500 000 déplacements supplémentaires/jour. Les personnes sont prêtes à aller un peu plus loin pour accéder à un cadre de vie agréable, avec leur maison et leur jardin.

Nous ne devons pas être face à nos propres contradictions, qui aujourd'hui dénoncent une urbanisation parfois difficile à accepter et pourtant cela passe aussi par l'acceptation par nos concitoyens d'une certaine densification dans nos territoires. Elle entend parfois des critiques fortes. Nous devons être cohérents par rapport aux propositions que nous aurons à faire et savoir les défendre quand bien même c'est difficile, quand bien même la population n'a pas encore intégré l'ensemble de ce champ-là de réflexions.

M. AREVALO rappelle qu'il siège au SMEAT depuis une vingtaine d'années et qu'il a été un des premiers élus à évoquer la question de densification et d'étalement urbain avec quelques collègues écologistes qui ont porté cette thématique qui a bien progressé depuis.

Il se réjouit que la question du train ait été évoquée. Au-delà des liaisons régionales, il rappelle qu'il existe un réseau « intra-la grande agglomération » qui aurait pu faire l'objet d'une exploitation plus forte, y compris l'inscription dans le PDU.

(suite propos M. Arévalo) Des propositions ont été faites par l'AUTATE. Dernièrement, un groupe d'élus de Toulouse Métropole a mené une étude relativement conséquente et sérieuse qui démontre que le choix du train aurait pu être une réelle alternative pour permettre tous ces déplacements de périphérie à périphérie. Il fait remarquer que les personnes à revenus modestes habitent en périphérie, et les plus riches achètent un appartement en centre ville à 5 ou 6 000 € le m². La proposition train n'a pas été envisagée avec la force nécessaire. Des solutions ont été préconisées. Cela pose une nouvelle fois la question de la méthode pour trouver les bonnes solutions et la bonne articulation entre les moyens à mettre en œuvre.

M. MOUDENC indique que cette proposition RER est sympathique. Il est très favorable au train. Il a été éduqué dans cette mentalité. Cependant, malgré l'intérêt de cette proposition, il a fait quelques remarques aux collègues de la Métropole qui l'ont présenté il y a quelques jours. Il a fallu attendre quatre ans et demi de mandat pour produire une idée alors que nous avons passé plusieurs années à élaborer un PDU qui a été adopté. Il est certain qu'en termes de méthodologie et d'efficacité, recevoir ce type de proposition plus tôt, au moment de l'élaboration du PDU, aurait permis de la verser à la réflexion et l'instruire. Il déplore le caractère extrêmement tardif de cette proposition.

En termes de méthode, il rappelle que la Région a une compétence de chef de file sur le ferroviaire ; à ce titre là, lorsque les études multimodales ont été évoquées précédemment, les fameuses quinze études que nous nous sommes réparties, l'étude sur l'étoile ferroviaire a été très logiquement attribuée au Conseil Régional il y a deux mois environ. C'est vers la Région que ce type de proposition doit être orienté. La Région a la compétence pour voir ce qui peut être retenu ou pas.

M. Moudenc attire l'attention sur le fait que le positionnement défavorable du Tribunal Administratif sur les AFNT, est quelque chose de sans doute pas positif pour la LGV, mais pas positif non plus pour les trains du quotidien et des TER. Nous avons besoin des AFNT, tout comme Bordeaux a besoin des AFSB pour dé-saturer le nœud ferroviaire des deux agglomérations. C'est extrêmement contradictoire, d'appuyer d'une part des procédures pour bloquer AFSB et AFNT, et d'autre part de déposer des propositions pour développer le RER dans des sillons ferroviaires déjà saturés, qui ne pourront accueillir des RER supplémentaires éventuels que si nous sommes capables d'investir pour leur donner une capacité supérieure. Entre les contradictions sur le fond et les contradictions de calendrier, on peut s'interroger sur l'arrivée de telle ou telle proposition.

M. LE PRESIDENT précise que les propositions qui ont été faites supposeraient une nouvelle modification du PDU.

M. SUAUD souscrit à la partie rail exposée par M. Moudenc. Il existe un véritable enjeu avec la future loi d'orientation des mobilités en cours d'élaboration.

Il rappelle que lorsque la Présidente de Région s'est exprimée, elle a posé un certain nombre d'éléments qui doivent nous interpeller dans les mois qui viennent : la question de la gouvernance de cette problématique des mobilités est posée, la question des compétences de chacun et de chacune ainsi que les enjeux de développement réseau et intermodalités.

Si nous voulons nous saisir de ces débats, il faut, sans interrompre les processus en cours, savoir poser les perspectives d'avenir sous l'angle qu'il a pu évoquer à l'instant et qu'a posées Carole Delga très récemment.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver la délibération ;
- d'adopter les engagements de Tisséo Collectivités contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Pour : MM. André, Aujoulat, Briand, Carneiro, Chollet, Del Borrello, Grass, Keller, Lagleize (pouvoir), Lattes, Mme Marti, MM. Moudenc, Trautmann (pouvoir), Mme Traval-Michelet, MM. Bacou, Guyot (pouvoir), Mme Rouchon, M. Suaud.

Abstention : M. Arévalo.

2 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

2.1 - MODIFICATION DU PROGRAMME D'OPERATION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

En juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express), complété en décembre 2017 pour ce qui concerne les pôles d'échanges multimodaux.

La délibération du 5 juillet 2017 mentionnait la possibilité d'ajustement du fait des différentes démarches d'études, concertation et conclusions des études des alternatives présentées lors du débat public.

Ainsi :

- Une première phase de concertation a été menée de novembre 2017 à février 2018, dont le bilan a été présenté au comité syndical en mars 2018.
- Les conclusions de l'étude de l'alternative dite « centre » issue du Débat Public, ont été présentées, ainsi que l'avis du conseil scientifique, au comité syndical du 30 mai 2018.
- Enfin, des compléments aux études préliminaires ont été menés par Tisséo Ingénierie et se poursuivent encore, afin de préciser plusieurs éléments du programme et du dossier d'enquête publique.

Il est par conséquent proposé au comité syndical des précisions et ajustements à certains éléments du programme en vue de la préparation du dossier d'enquête publique et de la phase préalable de concertation de l'automne 2018.

Ainsi, concernant l'emplacement du site de maintenance et de remisage des rames - également appelé « garage-ateliers » ou « dépôt » - le programme indique qu'à travers de nombreux secteurs étudiés, deux sites avaient été identifiés en phase d'études préliminaires mais ne présentant pas de caractéristiques idéales. Il était précisé dans le programme qu'en conclusion « *les prospections*

foncières se poursuivent pour trouver un site ayant l'ensemble des caractéristiques optimales nécessaires ».

Ainsi, Tisséo Ingénierie, en lien étroit avec Toulouse Métropole, a étudié la faisabilité et l'opportunité d'implanter le dépôt du métro sur le site de Daturas, au nord du quartier des Sept Deniers. En effet, du fait de la longueur de la ligne, il apparaissait très intéressant de trouver un site proche de sa section centrale afin de faciliter les injections et sorties des rames.

Ensuite, le programme des pôles d'échanges associés au projet Toulouse Aerospace Express annonçait la poursuite des études sur la localisation et la configuration de la station Sept Deniers.

Les phases de concertation avec les associations de quartier du secteur des Sept Deniers ont remis en cause certaines hypothèses de travail, et en particulier l'implantation de la station d'un côté ou de l'autre de l'espace vert du quartier tel qu'envisagé dans le programme. Ce point figure au bilan de la première phase d'information-participation présentée en mars 2018.

Au total, 5 rencontres ont eu lieu avec les associations de quartier, avant, pendant et après cette première phase de concertation, de septembre à mai.

Lors des dernières réunions de mai, ont été présentés le principe d'implantation du dépôt métro à Daturas, au nord des Sept Deniers, ainsi que ses conséquences en termes d'implantation de la station, ainsi que les fonctionnalités du pôle d'échanges des Sept Deniers, à même de permettre des rabattements depuis le secteur toulousain de Ginestous et de Fenouillet notamment. Ces principes sont conformes à l'avis du conseil scientifique présenté le 30 mai dernier.

Ces principes amènent à conclure le secteur du TOAC est la zone optimale pour l'implantation de la station, ce qui permet par ailleurs de préserver l'espace vert du quartier des Sept Deniers. Il est à noter toutefois, que le comité de quartier des 7 Deniers et le Collectif Job se sont positionnés en faveur d'une position près de la place Job, ce qui n'est pas le cas des autres associations.

En conclusion, il est proposé de préciser dans le programme les implantations :

- du SMR à Daturas ;
- de la station de Sept Deniers sur le site du TOAC.

Par ailleurs, dans son avis présenté le 30 mai dernier sur l'alternative centre, le Conseil Scientifique émettait un avis favorable au passage de la 3^{ème} ligne par les Faubourgs Nord, ainsi que le choix des variantes locales de tracé du programme par rapport aux propositions de l'itinéraire proposé par le Collectif citoyen.

En revanche, il mettait en balance le tracé par la Vache (stations La Vache et Toulouse Lautrec) avec un tracé plus au sud (Minimes ou Barrière de Paris) qui permettrait de réduire le coût du projet, tout en indiquant le choix relevait de l'autorité politique.

L'itinéraire défini en mars 2016 a en effet fait consensus dans la stratégie de développement du réseau structurant entre Tisséo Collectivités, les Collectivités membres, la Région et le Département.

Des représentants de Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole, de la Région et des experts de l'aménagement ont ainsi planché sur les enjeux territoriaux et de mobilité associés au tracé nord du projet, aux différentes échelles imbriquées des territoires du nord toulousain.

Ces éléments viennent étayer le consensus des collectivités autour du tracé nord de l'itinéraire de la 3^{ème} ligne de métro par la Vache. En synthèse, le choix de l'itinéraire par La Vache semble essentiel pour les territoires nord, pour :

- améliorer l'accessibilité des communes périphériques,
- répondre aux enjeux d'organisation d'un réseau structurant métropolitain s'appuyant sur la desserte ferroviaire à partir de pôles d'échanges péricentraux,
- révéler des territoires de renouvellement urbain aptes à recevoir un accueil démographique et économique qui favorise la mixité urbaine et qui participe à la maîtrise de l'étalement urbain,
- accompagner une mutation urbaine en cours des territoires de faubourgs.

Ils sont synthétisés dans la plaquette remise ce jour.

Parallèlement, la Région a indiqué qu'elle engageait des études pour définir une gare « amont » à la Vache, permettant de développer les trains régionaux sur l'axe Toulouse – St Jory- Montauban tout en réduisant la saturation de la gare Matabiau.

En conclusion, en considération de ces différents éléments, il est proposé de conserver l'itinéraire par la Vache.

Cependant, le Conseil Scientifique, dans le même indiquait que « *le maintien du tracé de référence gagnerait en cohérence en réintégrant la station Fondevre dans le programme* ».

En effet, si la station Fondevre présente une fréquentation relativement faible à l'horizon 2030 ; elle permet des gains de temps importants : sans cette station, les habitants du quartier allant vers l'ouest de la Garonne devraient faire un long détour via la station de la Vache ou via la station Barrière de Paris de la ligne B (puis correspondance à La Vache). C'est ce qui explique l'intérêt du point de vue du bilan socio-économique.

Par ailleurs, le potentiel s'avère beaucoup plus élevé à plus long terme du fait des possibilités de renouvellement urbain du secteur au sens large et de la position de Fondevre à mi-chemin, et à moins de 10 minutes, de la zone aéronautique et la gare TGV.

Même si l'on suppose les deux sites Seveso pérennes, la zone PPRT (entourée en bleu ci-dessous à gauche) ne recouvre que 13% du potentiel de renouvellement urbain. Dans le périmètre des 600 mètres autour de la station, moins de 4 hectares se situeraient dans la zone PPRT, soit 3% de la superficie de l'aire d'influence à pied de la station.

Aussi, il est proposé d'intégrer la station située au sud Fondeyre au programme de l'opération et donc au dossier d'enquête publique. Elle serait donc située entre le Canal latéral et l'Avenue des Etats-Unis. Son coût est estimé à 20 M€ et permet d'éviter un puits de ventilation sur cette partie du tracé.

En complément d'information, les grands axes de travail pour ce second semestre 2018 sont les suivants :

- Tisséo Collectivités a demandé au 1^{er} Ministre l'inscription du projet à l'inventaire des grands projets d'investissement public et la saisine du Secrétariat Général pour l'Investissement (ex-CGI), qui dépend du 1^{er} Ministre, pour la contre-expertise de l'évaluation socio-économique.
- Le travail de construction du dossier d'enquête publique est en cours par les différents partenaires de maîtrise d'ouvrage.
- Une 2^{ème} phase d'information et de participation sera organisée à l'automne 2018 par Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole et le SICOVAL, ainsi qu'annoncée dans la délibération sur le bilan de la première phase d'information-participation. Elle intégrera le projet de Connexion Ligne B, et donc la station Parc Technologique du Canal, ainsi qu'il en a été acté avec le bilan de la concertation et convenu avec le garant de la concertation.

En accord également avec le garant de la concertation post-débat public, cette nouvelle phase de concertation se fera sur la base de la première version des livrets de présentation des stations. Ainsi, le dossier d'enquête publique finalisé prendra en compte les observations recueillies lors de cette phase de concertation. La concertation devra donc se dérouler en octobre-novembre.

- Sur le plan technique, Tisséo Ingénierie prépare plusieurs consultations portant sur les principaux marchés de conception et de mise en œuvre.

En conclusion, il est proposé d'intégrer les ajustements de programme relatifs au dépôt du métro, à l'implantation de la station 7 Deniers et à la réintroduction de la station au sud de Fondeyre.

Il est à noter que le collectif citoyen a écrit aux membres du comité syndical pour proposer une nouvelle alternative, basée sur un tracé en centre-ville. Cette action du collectif s'ajoute aux tentatives de discréditation du Collectif sur l'étude de l'alternative centre, notamment auprès du groupe miroir mis en place sur proposition du garant.

Dans son courrier, le Collectif omet d'indiquer qu'en terme de bilan socio-économique, l'alternative centre présente dans son ensemble un bilan inférieur d'environ 400M€ au tracé de référence, ce qui démontre une utilité socio-économique bien supérieure du projet Toulouse Aerospace Express combiné au projet CLB,. Cet écart, en faveur de Toulouse Aerospace Express et de sa connexion avec la ligne B, est composé pour moitié de la différence de coûts et pour moitié des avantages liés à la réduction du trafic routier.

En effet :

- L'alternative du collectif citoyen représenterait ainsi **un coût d'investissement supérieur d'environ 200 M€ à la solution du Projet Mobilités (TAE + CLB).**
- Par ailleurs, la solution de référence TAE + CLB représente **des gains de temps supérieurs et une meilleure réduction du trafic routier**, grâce en particulier aux effets sur les territoires nord.

Le bilan socio-économique est très favorable à TAE, malgré le surcoût de la boucle nord par rapport à un tracé plus direct par les Minimes.

Il convient de souligner que ce bilan socio-économique n'intègre pas tous les bénéfices à long terme, en particulier en termes de rénovation urbaine ou de structuration des territoires nord.

En outre, dans son courrier, le collectif propose, en complément de l'alternative métro qu'il porte, un TCSP complémentaire de type Bus à Haut Niveau de Service, tramway, navette autonome qui formerait une boucle nord.

Cette idée de TCSP est très loin d'être un projet : d'une part, la faisabilité d'un TCSP passant dans les Minimes, soit en ceinture, soit en rabattement sur le centre-ville est plus qu'hypothétique quand on connaît le tissu urbain de ce quartier. C'est d'ailleurs pour cette raison que la 3^{ème} ligne de métro est en souterrain dans les faubourgs nord de Toulouse. Par ailleurs, en supposant qu'un tel TCSP soit possible, le coût d'investissement et le coût d'investissement s'ajouteraient au surcoût du scénario métro (3^{ème} ligne passant par le centre +PLB) proposé par le collectif citoyen.

Ainsi dans une première approche, **un tracé d'environ 7km** a été appréhendé, permettant de desservir les secteurs de Raynal, Toulouse Lautrec, La Vache, Fondreyre, Boulevard de Suisse et Pont Jumeaux.

Ce tracé pourrait constituer la « ceinture nord » proposée par le Collectif Citoyen pour desservir les différents quartiers.

Coûts investissement :

Base Tram (hors acquisition foncière) : 200 millions d'€

Base TCSP (hors acquisition foncière) : 70 à 100 millions d'€

En incluant la proposition « ceinture nord », l'alternative du collectif citoyen représenterait un coût d'investissement supérieur, situé entre 270-300 Millions d'€ (cas TCSP) et 400 Millions d'€ (cas Tram) par rapport à la solution du Projet Mobilités (TAE+CLB).

Coûts d'exploitation :

Base Tram (9€/km) : environ 6,5 millions d'€/an

Base TCSP (7€/km) : environ 5 millions d'€/an

Impacts urbains :

En prenant en considération une emprise de TCSP d'environ 20m*, basée sur des aménagements existants au sein de l'agglomération toulousaine, l'impact sur les secteurs urbanisés seraient considérables.

* 20m = 2 voies de TCSP, 2 voies de circulation VL, piste cyclable bidirectionnelle, cheminement piéton.

Près de 250 bâtiments impactés,

Près de 650 parcelles touchées,

Plus de 1400 arbres concernés.

Cet impact sur le milieu urbain doit être obligatoirement pris en compte en terme de faisabilité tant d'un point de vue technique que juridique. Le respect d'un calendrier de réalisation compatible avec les besoins des populations est à ce stade très hypothétique.

Les conditions de réalisation de l'étude de l'alternative centre ainsi que ses conclusions ont été présentées en groupe miroir le 16 mai dernier, en présence du garant de la concertation et du Président du Conseil Scientifique, puis au comité syndical du 30 mai dernier. Les études sur le tracé alternatif ont été réalisées par les équipes les mieux à même de les mener et qui travaillent pour Tisséo Collectivités sur ce type d'études pour d'autres projets, en particulier Tisséo Ingénierie et l'AUAT, mais aussi un bureau d'étude spécialisé. Des contrôles de cohérence ont été effectués par le conseil scientifique, à la fois sur les coûts et sur les données de trafic. Le modèle utilisé pour évaluer la clientèle des tracés a été expertisé, à la demande de la commission nationale du débat public. Le rapport d'expertise est également disponible sur le site de la CNDP. Les membres du Conseil scientifique, conformément à la mission qui leur a été confiée, ont vérifié, tout au long du processus de travail, les modalités, le contenu et l'objectivité des études. L'avis du conseil scientifique et la synthèse de l'étude présentée en groupe miroir sont disponibles sur le site de Tisséo Collectivités.

Il est à noter que nous organiserons avec le garant une dernière séance du groupe miroir le 18 septembre. Cette séance servira à faire le bilan des différentes études menées et à partager des modalités de bon usage de ces études, conformément à la recommandation n°4 de la commission particulière du débat public.

INTERVENTIONS

M. BACOU est tout à fait satisfait pour le territoire nord et exprime ses remerciements.

M. CARNEIRO rappelle qu'un certain nombre de maires du nord avaient élaboré une contribution qui a été déposée lors de la réflexion engagée sur cette troisième ligne. La Commission en charge du débat a estimé que cette contribution était la meilleure et la plus pertinente qu'elle avait reçue sur ce sujet d'un point de vue technique. La prise en compte de nos desiderata dans ce domaine ne peut qu'aller dans le bon sens. C'est un pas très important qui est franchi en faveur du nord toulousain qui aujourd'hui connaît une véritable explosion démographique.

M. AREVALO déclare que la délibération ne lui permet pas de trouver des éléments qui lui permettent d'avoir une conviction sur les propositions qui sont faites.

M LE PRESIDENT rappelle que le Conseil Scientifique a fait une présentation intégrale lors du dernier comité syndical.

M. AREVALO ajoute qu'il reste très attentif aux débats.

S'agissant du site de remisage, il fait remarquer l'absence de précisions sur l'impact financier. La lecture du plan fait apparaître 500 m supplémentaires de voies en souterrain. Quel est l'impact financier sur le projet global ? C'est un impact supérieur aux prévisions. Ces estimations ne sont pas indiquées dans la délibération.

S'agissant du choix de l'itinéraire nord, un accord politique a été trouvé. Cependant, le Conseil Scientifique avait préconisé un rapprochement vers la Barrière de Paris plutôt que la Vache. Les avis sont controversés à différents niveaux. La même question se pose pour la station des Sept Deniers. Certains trouvent aberrants de la positionner à cet endroit, d'autres sont tout à fait d'accord.

Il en conclut qu'il n'y a pas de stabilisation globale d'un certain nombre de décisions.

S'agissant du territoire nord, les communes sont satisfaites. Il existait cependant un certain nombre de solutions qui démontraient que le territoire nord n'était pas pour autant maltraité si l'itinéraire était un peu plus rapproché. M. Arévalo avait souligné que cet itinéraire rallongeait de manière significative le temps de trajet entre Labège et Colomiers, qui fait que la TAE, censée être une ligne express devient une ligne omnibus.

Certains sujets ne sont pas encore traités. La station de Fondeyre avait été enlevée ; elle est de nouveau mise en avant sur proposition du conseil scientifique.

Il est vrai qu'un grand nombre de réunions et de consultations se sont tenues. Il constate cependant que le projet proposé aujourd'hui est identique au projet initial. La concertation, les débats publics n'ont rien changé du tout et influent très faiblement le projet.

Il n'a pas la conviction que la proposition présentée aujourd'hui est la bonne solution dans le plus grand intérêt général des populations de la très grande agglomération.

M. ANDRÉ exprime ses remerciements pour la réintégration de la station Fondeyre, notamment pour les communes du nord, compte tenu de sa proximité à la station La Vache.

La station Fondeyre est beaucoup plus accessible que celle de La Vache, plus particulièrement pour les communes de Castelnau et de Saint Alban, du fait de la complexité de la station La Vache.

Fondeyre est un quartier appelé à se développer dans les prochaines années, un quartier en pleine mutation.

Nous travaillons pour l'avenir et nous devrions arrêter de nous quereller au sujet du transport qui est un projet d'intérêt général. Même si ce n'est pas la panacée, cette troisième ligne de métro est une solution importante pour l'agglomération toulousaine au sens large du terme.

M. André n'oublie pas l'étoile ferroviaire avec les deux branches mise en avant dans le PDU : l'axe sud et l'axe nord, sachant que l'axe nord, comme l'a souligné M. Moudenc, est lié à l'arrivée de la LGV.

S'agissant du positionnement des stations, plus particulièrement celle des Sept Deniers, quartier qu'il connaît parfaitement bien, la station du TOAC lui paraît être la plus logique et la plus pertinente par rapport à un secteur en voie de développement.

MME TRAVAL-MICHELET rappelle que le premier tracé a été dévoilé en décembre 2015, dans la salle Garonne de ce même lieu. Elle en garde un souvenir très précis. Depuis cette date, toutes les réunions, toutes les contributions et tous les échanges qui relèvent de la participation citoyenne, des instances d'élus, du dialogue inter-collectivités, ont permis de faire avancer de façon très structurante ce projet de troisième ligne de métro, dont aujourd'hui, l'ensemble des élus et des citoyens s'en sont finalement emparés.

On peut en effet considérer qu'il peut y avoir d'autres avancées, d'autres alternatives, des points à améliorer. Néanmoins, nous devons aujourd'hui prendre une décision. C'est notre responsabilité d'élus. Cette décision que nous allons prendre va permettre de passer et de franchir une nouvelle étape qui permet de nous approcher de l'enquête publique, qui sera importante et sera une nouvelle étape de dialogue citoyen permettant certainement d'affiner un projet comme celui-ci. Il va encore continuer de s'améliorer. Nous devons arriver devant la population avec des principes clairs, affirmés qui, depuis deux ans et demi, ont permis d'intégrer tout ce champ du dialogue citoyen, associatif et institutionnel. Chacun parle à la fois pour l'intérêt général et pour son secteur géographique. S'agissant du secteur de l'ouest, il reste encore des points à aborder : la question de l'urbanisation, des parcs-relais, de l'intermodalité avec la gare, l'attractivité de ces stations au regard du pôle aéronautique. Autant de questions qu'il sera nécessaire d'affiner. Actons déjà cette étape qui nous permettra d'avancer vers l'enquête publique.

Elle va voter cette délibération tout en considérant que le travail doit continuer.

M. LE PRESIDENT ajoute que cette délibération est une étape essentielle pour aller vers l'enquête publique.

M. SUAUD indique qu'à titre personnel, quelques réflexions le laissent encore dubitatif, notamment sur le quartier qu'il connaît le mieux à Toulouse : celui des Sept Deniers. Cependant, il n'est pas mandaté pour s'interroger sur les problématiques toulousaines.

Il déclare qu'en réintégrant Tisséo, le Muretain Agglo n'a pas fait le choix de s'opposer au projet en débat d'aujourd'hui. Cependant, il lui appartient de rappeler les enjeux d'équilibre régulièrement évoqués, pour que ces éléments figurent au compte-rendu dans le cadre du débat qui va nous conduire ensuite à un vote : un enjeu général d'équilibre du territoire.

Suite au Comité de Pilotage qui s'est tenu hier, il souhaite rappeler les deux sujets évoqués : le Linéo 5 pour lequel l'échéance d'aboutissement du projet et d'ouverture de la ligne est prévue en septembre 2019. C'est un enjeu majeur.

La ligne Express étudiée par le Muretain Agglo et le SITPRT est reprise en étude par Tisséo pour lequel un certain nombre de décisions restent à prendre ; Elles doivent être prises rapidement si nous voulons programmer, dans les délais du PDU, cet enjeu majeur pour le sud du territoire du muretain, qui est le nord du Volvestre ou du Comminges.

Nous avons également un véritable enjeu sur la RD 15. C'est le Linéo 11 qui pousse sa pointe vers Frouzins et Seysses. Il est stratégique en matière d'équilibre de notre territoire.

Nous avons également un enjeu, et non des moindres, de ligne express vers Saint-Lys et Fonsorbes. Nous partageons l'enjeu de la ceinture sud puisque les déplacements en transversalité nous permettront de gagner, en matière de déplacement des habitants de notre agglomération et au-delà, du temps, de l'énergie et probablement moins de consommation de carburant et donc de renvoyer à des processus vertueux par rapport au premier débat de notre conseil syndical.

M. Suaud souhaitait rappeler tous ces éléments et les re-situer dans l'enjeu majeur du rail et de l'intermodalité. Avec quatre gares sur le territoire, le rail reste un enjeu majeur.

(suite propos M. Suaud) A l'heure où les contributions fleurissent au sujet du rail, les élus du muretain agglomération restent extrêmement sensibles aux enjeux du rail et aux enjeux généraux de l'intermodalité.

M. LE PRESIDENT précise que ces éléments traduisent le véritable travail de fond effectué sur le Muretain : deux Linéo, linéo 5 et linéo 11 ainsi que la première ligne Express.

A l'avenir il sera proposé quatre lignes express sur le territoire.

La ceinture sud est un chantier qui avance bien, avec de nombreuses réunions avec les maires des communes. L'enjeu est de créer cet axe de transport en commun équivalent ; ce n'est pas le même concept que l'axe nord.

Un autre dossier fondamental est la reprise du réseau du Muretain, avec la mise en place d'une offre beaucoup plus formatée Tisséo. Le travail a été considérable, et des résultats positifs avec une offre de la fréquentation de ce réseau.

Le travail dans la partie sud a été assez intense.

M. GRASS s'agissant du secteur Sept Deniers, deux aspects sont évoqués : les installations techniques et la station.

S'agissant des installations techniques, il faut à la fois assurer le remisage des rames et la maintenance à la fois régulière, mais également le dépannage de rames.

Sur les deux premières lignes, les installations de garage et de maintenance ont été mises en bout de ligne pour des raisons de simplicité d'une part, et de longueur de lignes d'autre part, les deux lignes ayant une longueur d'un peu plus de dix kilomètres.

Les installations posées aux deux bouts de ligne supposent plusieurs centaines de mètres entre la ligne et les ateliers à Basso-Cambo et à Borderouge.

La question s'est posée pour la troisième ligne de métro dont le tracé est long de 27 kilomètres. Il est apparu que le fait de les mettre en bout de ligne doublait le temps d'injection des rames sur la ligne depuis le garage, ainsi que de sortie des rames en fin de service. Par ailleurs, en cas de panne d'une rame, il faudrait en moyenne, deux fois plus de temps, pour l'amener aux installations de maintenance.

Cette particularité liée à la longueur de la 3ème ligne de métro représente, sur l'ensemble d'une année, des coûts de fonctionnement supplémentaires induits estimés entre deux et trois millions d'euros. C'est un coût d'exploitation récurrent, loin d'être négligeable.

C'est pour cette raison qu'une solution en milieu de ligne a été recherchée. Peu de possibilités s'offraient à nous puisque nous sommes en zone urbaine. Il se trouve que la déchetterie Daturas située au nord du secteur nord Sept Deniers est apparue comme un site possible. Un long travail technique a été fait avec les équipes de Toulouse Métropole pour vérifier la faisabilité et la possibilité de déplacer un morceau de la déchetterie. Cette solution est possible techniquement et idéale par rapport au coût de fonctionnement de la ligne.

A partir de ces conclusions, la question de la station a été étudiée, pour laquelle d'autres paramètres entrent en jeu : la connexion avec les bus, accessoirement la desserte du Stade Toulousain, les problèmes de desserte du quartier. Les habitants du quartier du côté Job ne souhaitent pas que leur quartier devienne « un aspirateur » à voitures. Il y a à la fois l'intérêt de la proximité mais également le risque qu'un grand nombre de personnes, notamment venues du nord, passent à cet

(suite propos M. Grass) endroit et viennent se garer un peu partout, comme le cas se pose aujourd'hui à Fontaine Lestang et à la Roseraie.

L'idée consiste à disposer d'un point plus central sur le secteur, assez proche de Job, qui permet de créer un parc relais, de travailler la bonne connexion avec le Linéo 1, ainsi que tous les aspects d'intermodalité. Accessoirement, la jonction avec le dépôt est légèrement raccourcie.

Voici les raisons pour lesquelles la station est située vers le TOAC. Cet emplacement est un bon compromis au regard de toutes les contraintes qui peuvent exister dans ce secteur.

M. LE PRESIDENT précise qu'avant que le projet TAE ne soit présenté, l'association de quartier avait demandé de déplacer le terminus du Linéo 1 situé à l'époque devant Job ; le quartier était en effet envahi avec ce terminus de bus efficace. Le terminus du Linéo 1 avait donc été déplacé à proximité du TOAC. L'anthologie est identique pour les deux problèmes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- de confirmer l'itinéraire du programme tel que défini par les délibérations D.2017.07.05.1.1 et D.2017.12.13.1.1. ;
- d'approuver les ajustements de programme suivants :
 - implantation du Site de Remisage et de Maintenance des rames sur la zone du chemin des Daturas, situé au nord du quartier des Sept Deniers ;
 - implantation de la station 7 Deniers et du pôle d'échanges associé au sud du terrain du comité d'entreprise d'Airbus, dit du « TOAC » ;
 - intégration d'une station au sud de Fondevre.

Pour : MM. André, Aujoulat, Briand, Carneiro, Chollet, Del Borrello, Grass, Keller, Lattes, Mme Marti (pouvoir) MM. Moudenc, Trautmann (pouvoir), Mme Traval-Michelet, MM. Bacou, Guyot (pouvoir), Mme Rouchon, M. Suaud.

Abstention : M. Arévalo.

2.2 - ACCORD CADRE PRESTATIONS DE NUMERISATION, IMPRESSION ET IMAGERIE POUR L'ENSEMBLE DES PROJETS - APPROBATION DE L'ACCORD CADRE A CONCLURE AVEC REPROCOLOR 31 - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.2 a pour objet d'autoriser la signature de l'accord cadre portant notamment sur des prestations de reprographie, d'impressions numériques et de prestations d'imagerie, pour l'ensemble des Projets faisant l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à l'attention de Tisséo Ingénierie.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise REPROCOLOR 31 l'accord cadre pour les prestations de reprographie, d'impressions numériques, de numérisation des documents d'études et de réalisation et de prestations d'imagerie.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2.3 - MARCHE N° M3 2018 13386 M – PRESTATIONS DE NUMERISATION, IMPRESSION ET IMAGERIE – 3EME LIGNE DE METRO – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE SUBSEQUENT A CONCLURE AVEC REPROCOLOR 31.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.3 vise à autoriser le marché subséquent à l'accord cadre présenté précédemment. Il concerne le projet TAE. Il a été attribué à REPROCOLOR 31 avec un montant mini de 40 K€ et un montant maxi de 150 K€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise REPROCOLOR 31 le marché M3 2018 13386 portant sur des prestations de reprographie, d'impressions numériques, de numérisation des documents d'études et de réalisation et de prestations d'imagerie pour la 3ème ligne de métro pour un montant du détail estimatif de 93.384,00 € HT et, s'agissant d'un marché à bons de commande, d'un montant minimum de 40 000,00 € HT et un montant maximum de 150 000 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2.4 - MARCHE N° M3 2017 13340 M RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES ET DIAGNOSTICS DE CHAUSSEES - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE GINGER.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.4 porte sur le marché de reconnaissances géotechniques et de diagnostics de chaussées indispensable aux études de conception des infrastructures pour la réalisation de la 3ème ligne de métro. Il a été attribué à l'entreprise GINGER pour un montant maxi de 4,8 M€, le détail estimatif s'élevant à 1 465 297,75 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante ;
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise GINGER le marché n° M3 2017 13340 M concernant les reconnaissances géotechniques et diagnostics de chaussées nécessaires à

la réalisation du projet de la 3ème ligne du métro, pour un montant maximum de 4 800 000,00 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3 - PLANIFICATION ET ECO MOBILITES

3.1 - AVIS SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLU DE POMPERTUZAT.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Tisséo Collectivités a été saisi par la commune de Pompertuzat (commune membre du Sicoval) sur son projet d'élaboration du PLU dans le cadre de la procédure de consultation des personnes publiques associées.

Tisséo Collectivités formule un avis favorable sous réserve d'apporter un complément au rapport de présentation, portant sur le rapport de compatibilité entre le PLU et le PDU.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'émettre un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de Pompertuzat, sous réserve de compléter au rapport de présentation le chapitre traitant de la compatibilité avec les documents supra-communaux, en intégrant les orientations et la déclinaison du plan d'actions du Projet Mobilités, et en recommandant de compléter le règlement du PLU en ce qui concerne les conditions de stationnement des vélos et des véhicules de transports de marchandises.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.2 - Pacte urbain périmètre de cohérence urbanisme / mobilités – Communes de Toulouse, St-Orens, Balma et Quint-Fonsegrives – Secteurs Marcaissonne / Malepère / Saune.

Rapporteur : M. CARNEIRO

En application des dispositions du SCoT et du PDU approuvés, Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités et les communes de Toulouse, Balma, St-Orens et Quint-Fonsegrives ont élaboré le pacte urbain dit « Marcaissonne – Malepère – Saune » afin d'ouvrir à l'urbanisation les territoires intégrés à la zone de cohérence urbanisme mobilité. Les collectivités concernées étant d'accord sur le contenu du pacte urbain, ce dernier peut être signé.

Les engagements de Tisséo Collectivités portent sur les points suivants :

- A court terme - Horizon 2024 : mise en service du prolongement du Linéo 1 en direction du site Entiore, valorisation du niveau d'offre existant sur la LMSE et du pôle d'échanges de Malepère, maintien du réseau de transport en commun multidirectionnel, mise en accessibilité des arrêts TC, étude de prolongement du Linéo 7 jusqu'au lycée de St-Orens.

- Moyen terme - Horizon 2024 à 2030 : adaptation du réseau de transport en commun pour desservir l'urbanisation, poursuite de la mise en accessibilité des arrêts TC, mise en service du prolongement du Linéo 7 selon l'urbanisation de St-Orens, étude sur l'amélioration de la qualité de service du Linéo 7, adaptation de l'offre sur la LMSE vers les stations TAE et connexion ligne B sur Ramonville.
- Long terme - au-delà de 2030 : poursuite de la mise en accessibilité des arrêts TC, de l'amélioration de la qualité de service du Linéo 7, de la valorisation du niveau d'offre sur la LMSE et de l'adaptation du réseau bus en lien avec le développement urbain.

INTERVENTIONS

M. AREVALO souligne que c'est un gros projet qui va attirer énormément de population. Il est envisagé à terme plus de 20 000 personnes, voire potentiellement 40 000 personnes à plus long terme. C'est une petite ville qui va se créer dans ce secteur. Cet élément reste déterminant sur la capacité à absorber les futurs déplacements.

M. CARNEIRO précise que le pacte urbain est la mise au premier niveau de la cohérence urbanisme transport. L'engagement de Tisséo consiste à la mise en œuvre des moyens nécessaires pour que cette cohérence soit au rendez-vous. Dans ce pacte urbain, il est prévu trois étapes à l'horizon 2024 : Ensuite horizon 2024-2030 et le long terme après 2030 ; avec à chaque fois des retouches dans le fonctionnement des lignes afin d'en augmenter les capacités de transport et la performance. Il y a un travail très gradué et très pertinent qui est présenté, qui en amont demande un travail intensif de la part des services ; on ne peut que les féliciter. Ce pacte urbain représente un gros travail de réflexion préalable et de calage des réunions.

M. LE PRESIDENT ajoute que le pacte urbain est l'accompagnement permanent de l'évolution de la ville, avec ses transports. C'est de cette façon-là que nous devons travailler pour améliorer le dispositif.

M. AREVALO salue cette démarche de pacte urbain, une démarche de progrès.

Face à la croissance de l'agglomération toulousaine, cette zone là peut être très attractive pour un grand nombre de personnes. Un seul Linéo ne permettra peut-être pas de répondre à la demande de celles et de ceux qui vivront et travailleront dans ce secteur. Il faut bien prendre conscience que ce n'est pas un petit quartier qui va se construire. C'est une énorme réalisation, quasi identique au Mirail à l'époque, comme nouveau quartier dans l'agglomération toulousaine.

M. CARNEIRO précise qu'il est prévu, à moyen terme, de revoir complètement le réseau de transports en commun de ce secteur.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention « cohérence urbanisme-mobilités » entre Toulouse Métropole, Toulouse, St-Orens, Balma, Quint-Fonsegrives et Tisséo Collectivités ;
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités ou son représentant à signer la convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.3 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2018-1054 AVEC L'ISAE-SUPAERO : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

3.4 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2018-1055 AVEC L'INSTITUT CLAUDIUS REGAUD : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Deux actualisations de démarche de plan de mobilité font l'objet de la mise en place d'un partenariat : l'INSTITUT CLAUDIUS REGAUD (700 salariés) et l'ISAE-SUPAERO (450 personnels et 1900 étudiants).

Au titre de la loi de Transition Energétique rendant obligatoire l'élaboration d'un plan de mobilité par les entreprises de plus de 100 salariés, Tisséo collectivités a enregistré 25 dépôts de plan de mobilité sur sa plateforme extranet PDE.

Cela portera à 181 le nombre de démarches plan de mobilité sur l'agglomération, concernant plus de 235 000 salariés. Il est rappelé que les nouvelles conventions d'accompagnement des entreprises incluent dorénavant le service de covoiturage.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes des conventions de partenariat avec l'ISAE-SUPAERO et l'INSTITUT CLAUDIUS REGAUD.
- D'autoriser le Président à signer lesdites conventions.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.5 - COVOITURAGE : CONVENTION DE COVOITURAGE N° 2018-1057 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES, LA VILLE DE TOULOUSE ET TOULOUSE METROPOLE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Toulouse Métropole (3 000 agents) et la Ville de Toulouse (8 000 agents) souhaite développer l'usage du covoiturage pour ses salariés dans le cadre des déplacements domicile – travail. Pour remplir cet objectif, Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse ont décidé de faire appel à Tisséo Collectivités et d'adhérer à son service de covoiturage.

A fin juin 2018, 6 519 salariés sont inscrits au service de covoiturage.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention entre Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse et Tisséo Collectivités :
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.6 - COVOITURAGE : DECISION SUR LES MODALITES A POURSUIVRE L'APPEL A PROJETS COVOITURAGE.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Tisséo Collectivités, autorité organisatrice des mobilités de l'agglomération toulousaine, a lancé un « Appel à Projets Covoiturage » afin de tester un service de covoiturage sur les territoires péri-urbains du Sicoval et du Muretain Agglo, en connexion aux pôles d'échanges multimodaux du réseau structurant.

L'intermodalité avec le réseau Tisséo est clairement ciblée dans cet appel à projets.

6 opérateurs de covoiturage ont remis un dossier de candidature :

- Weepil.
- Scity.coop.
- Klaxit – Coovia.
- Karos.
- Ekodev – Blablacar – Vinci autoroutes.
- Citygo SAS.

Un comité de sélection et un jury ont été mis en place.

Les opérateurs Weepil et Citygo SAS n'ont pas été retenus à la phase d'audition.

Les opérateurs Scity.coop, Klaxit-Coovia, Karos et Ekodev-Blablacar-Vinci Autoroutes ont été auditionnés.

Eu égard aux réponses apportées aux éléments de contexte de l'appel à projets covoiturage, il est proposé de poursuivre l'examen des candidatures faites par les opérateurs Karos et Klaxit – Coovia, dans un nouveau calendrier, afin de vérifier notamment les interfaces entre les modèles économiques des opérateurs de covoiturage et la programmation pluri-annuelle d'exploitation du réseau Tisséo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les modalités formulées dans la présente délibération.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.7 - POINT D'INFORMATION : APPEL A PROJETS « DESSINE-MOI TOULOUSE ».

Rapporteur : M. CARNEIRO

Tisséo Collectivités s'est associé à Toulouse Métropole pour lancer l'appel à projets urbains innovants « Dessine-moi Toulouse ». Sur un total de 20 sites, 4 sont des pôles d'échanges multimodaux et sont pilotés par Tisséo Collectivités, il s'agit des sites d'Argoulets, Balma-Gramont, Borderouge et Jolimont.

La démarche a officiellement été lancée le 23 mai dernier. Actuellement, les porteurs de projet doivent constituer leurs équipes pour déposer leur candidature dans le cadre de la phase 1 qui se tient jusqu'à fin septembre.

Après la phase 1, 3 équipes par site seront retenues pour proposer leur offre détaillée en phase 2 de fin octobre 2018 à février 2019.

Des instances d'analyse et de sélection seront organisées pour chaque phase afin de déterminer les équipes retenues.

Le choix des lauréats sera proposé au vote du CS de Tisséo Collectivités.

L'ensemble des informations sont disponibles sur le site internet dédié www.dessinemoitoulouse.fr

3.8 - APPEL A PROJET "TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION" : CONTRIBUTION ET ENGAGEMENT DE TISSEO COLLECTIVITES A LA DEMARCHE.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Au cours de l'été 2017, Tisséo Collectivités a contribué à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" (TIGA) de l'Etat - portée par Toulouse Métropole et le SICOVAL (projet VILAGIL).

A l'issue de la phase d'AMI, la proposition VILAGIL n'a pas été retenue (4 janvier 2018, annonce des lauréats par le 1er ministre) mais la pertinence de la stratégie du projet a été confirmée lors de l'évaluation du dossier technique par les services de l'Etat.

Toulouse Métropole a ainsi décidé d'engager un programme d'études visant à qualifier et définir les conditions de mise en œuvre et de déploiement des projets d'investissements qui se dégageront du dossier VILAGIL (cf. délibération N°DEL-18-0637, Bureau du jeudi 14 juin 2018).

L'enveloppe budgétaire de ces études, dont la maîtrise d'ouvrage sera répartie entre Toulouse Métropole et les autres partenaires du projet VILAGIL, est estimée à 500 000 €.

Le Préfet de Région et la Caisse des Dépôts (pour son compte propre) ont décidé de soutenir le projet VILAGIL pour la phase 2 d'AAP (lancement prévu en juillet 2018 pour des réponses attendues début 2019) à travers un soutien financier pour les études d'ingénierie afin de consolider le dossier d'AAP à hauteur de :

- 200 000 € pour l'Etat,
- 100 000 € maximum pour la Caisse des Dépôts Régionale.

Le financement de ces études se fera dans le cadre de conventions signées avec Toulouse Métropole.

Il est proposé que Tisséo Collectivités contribue à ces études pour un montant total de participation de 40 000€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la participation de Tisséo Collectivités à la démarche Appel à projet "Territoires d'Innovation de Grande Ambition".
- De dire que les dépenses correspondant à la participation financière de Tisséo Collectivités au programme d'études sont inscrites au budget 2018 (chapitre 011) de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU

4.1 - LUTTE CONTRE LA FRAUDE : PLAN D'ACTIONS 2018.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La lutte contre la fraude est un objectif prioritaire pour Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs. Elle est à ce titre inscrite dans le contrat de service public 2017-2021 avec un objectif de taux maximal annuel de fraude par mode assorti d'un système de bonus/malus.

Dès 2017, a été mis en place un plan d'action, avec deux périodes phare, du 25 mai à mi-juillet 2017 et du 25 septembre jusqu'au 1^{er} décembre 2017.

Le fruit de ces actions s'est traduit en 2017 par une évolution positive du taux de fraude en baisse à 4,5% (enquête fraude de décembre 2017) contre 7,9 % en 2016.

Les mesures 2018 en faveur de la lutte contre la fraude et la maîtrise du territoire bénéficient du retour d'expériences 2017 et du suivi terrain des actes de malveillance vis-à-vis des personnes et des biens.

1. Plan d'actions 2018 de lutte contre la fraude

Les principales actions mises en œuvre pour la lutte contre la fraude s'inscrivent dans une volonté de maintenir un niveau de contrôle élevé sur le métro, le tramway et les lignes à fort niveau de trafic au travers :

- du déploiement des équipes de vérificateurs et des agents de prévention,
- de la couverture totale (heures de pointe notamment) des lignes de contrôle des stations de métro par les agents de sécurité,
- de la présence des équipes de Tisséo-Voyageurs sur le terrain pour valoriser la visibilité et l'image de Tisséo,
- du renforcement de personnel extérieur pour la réalisation d'opérations de contrôles renforcés sur les Linéo, les pôles d'échanges associés (Ramonville, Jaurès, Arènes) et sur les lignes 12 et 14.
- du positionnement adapté des médiateurs pour venir en soutien des usagers, des vérificateurs et des agents de station dans les points sensibles du réseau.

En parallèle des actions sur le terrain, une simplification des outils de lutte contre la fraude est envisagée avec la mise en place d'une indemnité forfaitaire unique et l'extension des champs des infractions comportementales à tous les domaines prévus par la loi afin de lutter contre le sentiment d'impunité face à ces comportements déviants.

2. Revalorisation des indemnités forfaitaires pour manquements à la police des services de transports publics de personnes.

Dans le cadre des dispositions du décret du 3 mai 2016 relatif à la Sureté et aux règles de conduite dans les transports réglementaires et en cohérence avec les objectifs fixés de lutte contre la fraude et de maîtrise du territoire, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs proposent :

- de revaloriser les indemnités forfaitaires et les frais de gestion associés,
- d'homogénéiser les montants des indemnités forfaitaires pour défaut de titre et absence de validation,
- d'étendre le périmètre de l'indemnité forfaitaire à 5€ au défaut de titre sur abonnement,
- d'exonérer du montant de frais de gestion, en cas de paiement par internet avant relance,
- d'étendre le champ des infractions comportementales à tous les domaines prévus par le texte,
- de revaloriser le montant des indemnités pour infractions comportementales de 3^{ème} et 4^{ème} classe.

Il est donc proposé d'approuver ces dispositions à compter du 1^{er} août 2018:

Types d'infraction		Montant actuel en vigueur	Montant maximum autorisé	Montant proposé en TTC
	Voyageur dépourvu de tout titre de transport	60.00 €	72.00 €	70,00 €
	Voyageur muni d'un titre non valable ou non complété	40.00 €	72.00 €	70,00 €
	Défaut de validation en correspondance ou sur contrat d'abonnement	5.00 €	72.00 €	5,00 €
	Défaut de titre sur abonnement	60.00 €	72.00 €	5,00 €
Infractions comportementales	Contraventions de 3 ^{ème} classe	60.00 €	72.00 €	70,00 €
	Contraventions de 4 ^{ème} classe	60.00 €	150.00 €	150,00 €
Frais de gestion		Montant actuel	Montant maximum	Montant proposé en TTC
Frais de dossier		40.00 €	50.00 €	50,00 €
Frais circonstances aggravantes		50.00 €	50.00 €	50,00 €

INTERVENTION :

M. BACOU fait remarquer que les contrôles sont quasi inexistants dans le territoire du nord toulousain. Il souhaite une présence plus importante des contrôleurs dans ce secteur là.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver la revalorisation du montant des indemnités forfaitaires,
- d'autoriser TISSEO Voyageurs à transiger avec le contrevenant et à percevoir au nom et pour le compte du SMTC le montant des indemnités forfaitaires telles que définies ci-dessus,
- de dire que ces nouvelles dispositions sont applicables à compter du 1^{er} août 2018.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 5 - PLANIFICATION ET ECO MOBILITES

5.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2018-1063 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET LE LYCEE DES ARENES RELATIVE A LA POURSUITE DU PROJET PEDAGOGIQUE DE CREATION DE VISUELS LIES A L'AIDE AUX DEPLACEMENTS DES USAGERS FRAGILISES SUR LE RESEAU TISSEO

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le Lycée des Arènes, spécialisé dans les arts graphiques, s'est rapproché de Tisséo-Collectivités afin de construire avec celui-ci un projet pédagogique à destination des publics fragilisés. Une première partie de ce projet, portant sur des pistes créatives, a été réalisée dans le cadre de la convention 2014-846 du 9 juillet 2014, puis complétée par une phase de réalisation de visuels dans le cadre de la convention D.2015.07.08.3.1 du 8 juillet 2015.

Ces phases ont été prolongées par la conception d'outils d'aide à l'utilisation des visuels dans le cadre des conventions D.2016.07.06.2.1 du 6 juillet 2016 et D.2017.07.05.3.1 du 05 juillet 2017.

Le Lycée des Arènes souhaite fournir à ses élèves des promotions 2018-2019 l'opportunité de travailler dans des conditions réalistes et de s'investir dans la vie de la cité, en mettant en valeur les réalisations initiées et concrétisées par les élèves des promotions précédentes.

Aussi, Tisséo-Collectivités et le Lycée des Arènes ont décidé de conclure une convention de partenariat précisant les modalités techniques et financières de coopération. Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2018-2019 ; une somme forfaitaire de 4500€ sera versée au lycée des Arènes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention n° 2018-1063 entre le SMTC et le lycée des Arènes.
- D'autoriser le Président du SMTC à signer la convention.

- De dire que le montant de la subvention est inscrit au budget 2018 du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6. PROJETS TERRITORIALISES

Le montant des investissements alloués au travers de l'ensemble des marchés ou conventions à délibérer dans les deux prochains chapitres, tout en intégrant les marchés attribués pour la 3ème ligne de métro s'élèvent à près de 17,4 millions d'euros, confirmant le dynamisme de Tisséo dans ce domaine. Sur les 6 premiers mois de 2018, ce sont même plus de 56 millions d'euros d'investissements qui ont été engagés par Tisséo Collectivités.

Les délibérations 6.1 à 6.10 concernant l'opération Ligne A en XXL

6.1 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET TOULOUSE METROPOLE – LIAISON « RAMBLAS-POLE D'ECHANGES » DE JEAN JAURES – APPROBATION DE LA CONVENTION N°2018-1058.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 6.1 porte sur une convention à conclure avec Toulouse Métropole, pour participer au financement, à hauteur de 2 M€ à la charge de Toulouse Métropole, des travaux complémentaires réalisés au niveau de la Station de Métro Jean Jaurès pour accéder aux futures Ramblas.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention de financement de la Liaison « Ramblas – Pôle d'échange » de Jean Jaurès, pour un montant de 2 000 000€ HT, valeur juin 2017 ;
- De prévoir la recette correspondante ;
- D'autoriser le Président du SMTC à signer ladite convention ;
- De dire que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2018 et suivants de Tisséo-Collectivités, et que les recettes seront inscrites aux budgets 2019 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.2 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : STATION JEAN JAURES : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N°52M 2017 13271 M « LIAISON RAMBLAS : GENIE CIVIL - SECOND ŒUVRE - COURANTS FORTS ET FAIBLES » CONCLU AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES BOUYGUES TP / INEO : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 6.2, vise à approuver un avenant, d'un montant de près de 125 000 €, au marché travaux prévu pour réaliser la liaison entre les Ramblas et la station Jean Jaurès. Cet avenant intègre un certain nombre de prestations complémentaires nécessaires pour réaliser cette liaison.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 52M 2017 13271 M conclu avec groupement d'entreprises BOUYGUES TP / INEO pour un montant de 124 569,23 € HT ;
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.3 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : STATIONS COURTES SOUTERRAINES : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N° 52M 2015 12525 M CONCLU AVEC LE GROUPEMENT ARCADIS/PUIG PUJOL ASSOCIES ARCHITECTURE/BETEM : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 6.3 vise également à autoriser un avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé dans le cadre du sous-projet « Stations Courtes Souterraines ». D'un montant de près de 124 000 €, cet avenant a pour objet d'intégrer des modifications de délais, de fixer le coût prévisionnel des travaux sur la base de l'AVP définitif et d'intégrer des prestations complémentaires liées à la modification de programme pour le déplacement des gaines de ventilation.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 52M 2015 12525 M conclu avec le groupement ARCADIS/PUIG PUJOL ASSOCIES ARCHITECTURE/BETEM pour un montant de 123 724,32 € HT ;
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.4 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : MARCHE N° 52M 2016 12754 M CONCLU AVEC LE GROUPEMENT EIFFAGE GC / I.CO.P SPA / BG INGENIEURS CONSEILS / FOREZIENNE D'ENTREPRISES / FONTANIE – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 6.4 a pour objet d'approuver les termes de la transaction à conclure avec le groupement EIFFAGE, pour un montant de 530 000 €, dans le cadre des travaux de gros œuvre afférents aux aménagements des Stations Courtes Souterraines. Par ailleurs, un avenant de près de 412 000 €, à ce marché, sera prochainement présenté pour intégrer les travaux supplémentaires non pris en charge dans le cadre de cette transaction.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire) / ICOP SPA / BG Ingénieurs/ Forezienne d'entreprises/ Fontanié pour un montant de 530 000 €HT ; 412 179,49 €HT seront dus suite à un avenant ultérieur ;
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.5 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : STATIONS PRE-ADAPTEES : AVENANT N° 1 AU MARCHE N°52M 2016 12981 M « TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS » CONCLU AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES EXEDRA TP / CARO TP / LHERM TP : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

6.6 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : STATIONS PRE-ADAPTEES : AVENANT N° 1 AU MARCHE N°52M 2016 12982 M « GROS ŒUVRE - COUVERTURE - FAÇADES » CONCLU AVEC L'ENTREPRISE GTM : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

6.7 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : STATIONS PRE-ADAPTEES : AVENANT N° 1 AU MARCHE SUBSEQUENT N°52M 2018 13400 M « VENTILATION - DESENFUMAGE : REMPLACEMENT DES GAINES DE VENTILATION » CONCLU AVEC L'ENTREPRISE AXIMA : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

6.8 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : AVENANT N°3 AU MARCHE N° 52M 2015 12572 M CONCLU AVEC LA SOCIETE BUREAU VERITAS CONSTRUCTION - COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DE L'OPERATION (HORS GARAGE ATELIER) : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

6.9 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : GARAGE ATELIER DE BASSO CAMBO : AVENANT N° 1 AU MARCHE N°52M 2017 13103 M « PONT ROULANT » CONCLU AVEC L'ENTREPRISE CIBLE PONT ROULANT : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

Les délibérations 6.5 à 6.9 visent également à autoriser la signature d'avenants aux marchés respectifs de :

- Terrassements, VRD et Espaces verts des stations pré-adaptées, pour un montant de près de 19 000 € ;
- Gros Œuvre, Couverture et Façade des stations pré-adaptées, pour un montant de près de 41 000 € ;

- Remplacement des gaines de ventilation des stations pré-adaptées, pour un montant de près de 90 000 € ;
- Mission complémentaire de Sécurité et Protection de la Santé de l'opération, avec une moins-value de plus de 8 000 € ;
- Fourniture d'un pont roulant pour le Garage Atelier de Basso Cambo, pour un montant de 1 390 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

POINT 6.5 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 52M 2016 12981 M conclu avec le groupement d'entreprises EXEDRA TP / CARO TP / LHERM TP pour un montant de **18 767,82 € HT**.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

POINT 6.6 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 52M 2016 12982 M conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 40 969,54 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

POINT 6.7 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché subséquent n° 52M 2016 13400 M conclu avec l'entreprise AXIMA pour un montant de 89 560,00 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

POINT 6.8 :

- D'approuver l'avenant n°3 au marché n°52M 2015 12572 M conclu avec la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

POINT 6.9 :

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2017 13103 M conclu avec l'entreprise Cible Pont Roulant pour un montant de 1 390,00 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.10 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : MARCHE N° 52M 2018 013470 M : ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE – APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC LE CABINET DE BARDIES / AXA FRANCE.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 6.10 a pour objet d'autoriser la signature du marché d'assurance Dommages Ouvrages attribué à DE BARDIES/AXA pour un montant 364 331,36€ TTC.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le Cabinet DE BARDIES / AXA France, le marché n° 52M 2018 013470 M concernant le Lot 3 Assurance Dommages Ouvrage pour l'opération du Doublement de la Capacité de la ligne A, pour un montant de 364.331,36 € TTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.11 - LINEO 3 PLAISANCE-TOURNEFEUILLE-TOULOUSE- AVENANT N°2 AU MARCHE N° L3 2016 13009 M EIFFAGE ROUTE SO : TRAVAUX VRD SECTEURS MONTEL, AURIOL ET DOUMERGUE A TOURNEFEUILLE: AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 2.

6.12 - LINEO 3 PLAISANCE-TOURNEFEUILLE-TOULOUSE - AVENANT N°1 AU MARCHE N° L3 2016 13010 M GROUPEMENT MALET / EUROVIA : TRAVAUX VRD SECTEURS PETIT-TRAIN, ENTRE ROCADE ARC-EN-CIEL ET CARREFOUR CALQUET/TISSIE : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1

Rapporteur : M. AUJOULAT

Ces délibérations portent sur des avenants aux marchés de Travaux de VRD réalisés respectivement sur les communes de Tournefeuille et Toulouse. Ces avenants intègrent un certain nombre de besoins complémentaires, pris en charge dans le cadre de l'opération Linéo 3, pour des montants respectifs d'un peu moins de 770 000 € (EIFFAGE) et d'un peu plus de 960 000 € (Groupeement MALET).

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 6.11 :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché n° L3 2016 13009 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 767 338,73 €HT ;
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

➤ POINT 6.12 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° L3 2016 13010 M conclu avec le groupement MALET/EUROVIA pour un montant de 962.277,06 € HT ;
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.13 - PARC RELAIS - PARKING SILO MIXTE BASSO CAMBO –MAITRISE D'OEUVRE– AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE PBC 2018 13534 M AVEC LE GROUPEMENT BETEM / AZEMA / GEOTEC.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 6.13 a pour objet d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les études et la construction d'un parking en silo au niveau de la station de Basso Cambo. Ce marché est attribué au groupement BETEM/AZEMA/GEOTEC pour un montant de l'ordre de 540 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante ;
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le Groupement BETEM / AZEMA / GEOTEC, le marché n° PBC 2018 13534 M pour un montant de 540.720,00 € H.T.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.14 – SYSTEME DE GESTION DES PARCS RELAIS– APPROBATION DE L'AVANT-PROJET

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 6.14 vise à approuver l'avant-projet du projet de renouvellement du système gestion des P+R. Ce projet est développé dans le cadre du Schéma Directeur P+R - Horizon 2020, délibéré en février 2017 ; il vise à mettre à niveau le parking des Arènes et à remplacer le système d'exploitation et de gestion des Entrées / Sorties de tous les P+R contrôlés.

Ainsi, suite aux études de maîtrise d'œuvre, le montant de l'opération est porté à 7,69 millions d'euros, au stade avant-projet, du fait notamment des travaux à réaliser pour reprendre la totalité des ilots en Entrée / Sortie des P+R contrôlés ainsi que la prise en compte du réaménagement de l'entrée nord du P+R de Balma Gramont. Ce nouveau système de gestion des P+R sera opérationnel d'ici la fin 2019 et permettra d'offrir de nouvelles possibilités pour exploiter de manière plus rationnelle les P+R Tisséo.

INTERVENTION :

M. LE PRESIDENT précise qu'à l'échéance de janvier 2019, le système sera extrêmement performant et permettra d'affiner la gestion des parcs-relais, avec des nuances qui seront faites en fonction du profil des usagers des P+R.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avant-projet de l'opération renouvellement du système de gestion du P+R et notamment l'enveloppe financière travaux fixée à 7,69 M€ HT.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2018 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.15 - TRAVAUX RESEAUX : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO-COLLECTIVITES/TOULOUSE METROPOLE - AMENAGEMENTS DE LA LIGNE CIRCULAIRE DE COLOMIERS 150 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2016-0849.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 6.15 a pour objet d'approuver un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités pour l'aménagement de la ligne circulaire 150 à Colomiers. Cet avenant, d'un surcoût d'un peu plus de 94 000 €, porte sur des demandes complémentaires, liés aux travaux d'aménagement et non prévus au programme initial.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la modification de l'enveloppe budgétaire de l'opération d'aménagement de la Ligne circulaire de Colomiers 150 ;
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention 2016-849 de maîtrise d'ouvrage unique entre Tisséo- Collectivités et Toulouse Métropole pour les aménagements de la Ligne Circulaire de Colomiers 150 pour un montant de 794 166,67 €HT ;
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser le Président du SMTC à signer ledit avenant ;
- De dire que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2018 de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.16 - TRAVAUX RESEAUX : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION COMPORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE PASSAGE SUR UNE PROPRIETE PRIVEE - TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE TERMINUS BUS DE LA CLINIQUE DE L'UNION - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2015-889.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 6.16 a pour objet d'approuver les termes d'un avenant à la convention d'autorisation temporaire de passage sur la Clinique de l'Union. Il vise à régler les modalités de prise en charge des travaux d'aménagement des arrêts et des quais constituant le terminus des lignes desservant la Clinique de L'Union pour un montant maximal de 60 000 €.

INTERVENTION

M. BACOU exprime ses remerciements au directeur de la clinique de l'Union pour son accueil et son efficacité.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention 2015-889 entre Tisséo- Collectivités, Tisséo-Voyageurs et la Clinique de l'Union pour l'aménagement des arrêts et quais bus pour un montant maximum de 60 000 €HT soit 72 000€ TTC.
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser le Président du SMTC à signer ledit avenant.
- De dire que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2018 de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7 - GESTION DU PATRIMOINE

7.1 - TRAM ENVOL : AVENANT N° 3 AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC ICADE PROMOTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA VENTE EN L'ÉTAT FUTUR ACHÈVEMENT (VEFA) ET LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ABONNEMENT POUR 10 PLACES DE PARKING - APPROBATION DE L'AVENANT N°3.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La **délibération 7.1** vise à autoriser la signature d'un avenant au protocole d'accord avec ICADE PROMOTION, passé dans le cadre de l'opération Tram Envol. Il concerne la Vente en Etat Futur d'Achèvement de 10 places de stationnement, et en attendant la prise en charge par le signataire des frais d'abonnement annuel pour 10 places de stationnement dans un parking de l'Aéroport pour un montant total de 12 750 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 3.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le président à signer les actes correspondants.
- D'approuver le remboursement lié aux frais de location de 10 places de stationnements pour un montant total de 12 750 € TTC par la société SNC ICADE PROMOTION TERTIAIRE.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.2 - MATERIEL ROULANT BUS : DECISION DE LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE BUS EN MODE ELECTRIQUE.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.2 a pour objet de valider les principes de mise en place d'une ligne de bus électrique et l'investissement associé, évalué entre 4 et 4,5 M€. Il s'agit ainsi d'équiper de 6 bus standards électriques, la Navette Aéroport, à l'horizon de fin 2019. La configuration de cette ligne paraît particulièrement appropriée à l'utilisation de bus électriques que Tisséo Collectivités souhaite acquérir pour tester de manière opérationnelle cette nouvelle technologie.

Un certain nombre de détails technologiques et administratifs restent toutefois à finaliser et renvoie vers une délibération plus précise qui sera prise au prochain Comité Syndical pour acter les modalités d'acquisition de ces bus et des batteries associées. En attendant, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les principes de cette opération et le budget associé.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'exploitation avec des bus standards électriques de la Navette Aéroport, pour un montant d'investissement estimé entre 4 et 4,5 millions d'€HT. Une délibération viendra préciser ce montant et sa décomposition au prochain Comité Syndical.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.3 - MATERIEL ROULANT BUS : POINT D'INFORMATION - ACQUISITION DE BUS STANDARDS 12 M GNV - PROCEDURE TISSEO COLLECTIVITES-CATP : INFORMATION SUR LE CHOIX DU TITULAIRE.

Rapporteur : M. AUJOULAT

Le point 7.3 est un point d'information relatif au choix du titulaire du marché que la Centrale d'Achat des Transports Publics a notifié pour notre compte dans le cadre de l'acquisition de 16 bus standards GNV, destinés au Linéo 5.

Pour mémoire, le Comité Syndical de novembre 2017 a approuvé le recours à cette centrale d'achat pour acquérir ces 16 bus. L'analyse des offres, effectuée avec le concours de la CATP, a fait l'objet d'un échange avec les élus de la Commission Développement Durable et Energie qui ont donné un avis favorable à l'attribution de ce marché au constructeur IVECO pour un montant total d'un peu plus de 4,76 millions d'euros.

7.4 - MATERIEL ROULANT – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° M 2016-015 - ACQUISITION DE VEHICULES AUTOBUS 18M GNV - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT AVEC LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.4 vise à autoriser la signature d'un avenant au marché d'acquisition de bus articulés GNV avec la CATP. Cet avenant, sans incidence financière, a pour objet de compléter l'article relatif aux conditions générales de vente afin de prévoir la constitution d'une garantie à première demande.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :
(MME MARTI NE PREND PAS PART AU VOTE)

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant 2 au marché n° M 2016-015 avec la Centrale d'Achat du Transport Public ;
- D'autoriser le Président à signer les avenants au présent marché sans incidence financière ou ceux dont l'incidence financière est inférieure à 5 % du montant de la commande.

7.5 - DEPOT DE COLOMIERS : EQUIPEMENT EN GNV - APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.5 vise à approuver le programme d'opération concernant l'équipement du dépôt de bus de Colomiers pour permettre l'exploitation de bus GNV.

Il est proposé d'allouer à ce programme une enveloppe financière estimée à 5 M€, pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires, y compris de sécurisation du site, avec une livraison prévue d'ici la mi-2021. Cet équipement permettra à terme de recharger les bus articulés GNV qui seront affectés sur les lignes Linéo 10 et même Linéo 11, dont le programme est en cours de finalisation.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le programme d'opération pour la réalisation de l'équipement du site de Colomiers en GNV pour un montant estimé à 5 millions € HT.
-
- De dire que la dépense sera inscrite au budget de Tissé Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.6 - CONTRAT N°2018-1064 - MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE POUR LA PROTECTION DES OUVRAGES - INTERFACE METRO LIGNE A/ TOUR OCCITANIE A CONCLURE AVEC TISSEO INGENIERIE – AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 7.6 vise à autoriser la signature du contrat avec Tisséo Ingénierie, pour assurer une mission de conseil et d'assistance technique auprès de Tisséo Collectivités, dans le cadre de la protection des ouvrages en interface avec le métro Ligne A, et ce, par rapport au projet de construction de la future Tour Occitanie.

Le montant de cette mission a été évalué à 218 000 €, pour une durée de 6 ans.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :
[LES ADMINISTRATEURS DE TISSEO-INGENIERIE NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :
MM. LATTES, GRASS, MME TRAVAIL-MICHELET, M. BRIAND]

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer le contrat n°2018-1064 Mission de conseil et d'assistance pour la protection des ouvrages - Interface Métro Ligne A/ Tour Occitanie avec Tisséo Ingénierie pour un montant de 218 000,00 € HT.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

7.7 - SYSTEMES – MARCHÉ N° M 2018-0173 - MARCHÉ DE RENOVATION DES DAT ET DE REMPLACEMENT DE LA CHAÎNE MONÉTIQUE DAT ET TPV TISSEO - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC LA SOCIÉTÉ CONDUENT.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 7.7 a pour objet d'autoriser la signature du marché avec la société CONDUENT pour la rénovation des automates de distribution de titres, situés dans les stations de métro et de tram, ainsi que les terminaux de guichets, situés en agence. En projection, sur l'ensemble de la durée du marché, cet investissement sur le patrimoine devrait représenter un montant total d'un peu plus de 3 millions d'euros pour un déploiement sur les 2 prochaines années.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer le marché n° **M 2018-0173** avec la société CONDUENT pour la rénovation des DAT et le remplacement de la chaîne monétique DAT et TPV Tisséo pour un montant forfaitaire de **1 211 208,00 € HT, et sans montant maximum sur la partie à prix unitaires**, ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.

- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.8 - SYSTEMES – ACCORD CADRE N° M 2018-0174 - FOURNITURE DE MODULES SECURITAIRES (SAM) DE PRODUCTION ET DE TEST - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC LA SOCIETE SPIRTECH.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.8 porte sur un accord-cadre à bons de commande, conclu avec la société SPIRTECH pour la fourniture de modules sécuritaires SAM. Le montant maxi sur la durée totale du marché s'élève à 55 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre n° **M 2018-0174** avec la société SPIRTECH pour la fourniture de modules sécuritaires (SAM) de production et de test pour un montant maximum de 55 000,00 € HT (durée totale) ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.9 - MARCHE N° M180073 – TRAVAUX PREPARATOIRES DE CHAPE POUR LA REALISATION DES LOCAUX D'EXPLOITATION DE BORDEROUGE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC LA SOCIETE TOULOUSE CARRELAGES.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.9 porte sur l'aménagement des futurs locaux d'exploitation de Borderouge, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à l'EPIC. Il concernant l'attribution du marché pour réaliser les travaux de chape et de carrelage et a été attribué à la société Toulouse Carrelages pour un montant de l'ordre de 10 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Voyageurs à signer le marché n° M180073 avec la société TOULOUSE CARRELAGES relatif aux travaux préparatoires de chape pour la réalisation des locaux d'exploitation de Borderouge pour un montant de **10 000,50 € H.T.** ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.10 - DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CREATION D'UN LIEU POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE TRANSPORT TOULOUSAIN.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 7.10 vise à approuver le principe de création d'un lieu de sauvegarde du patrimoine des transports toulousains.

Il fait suite à un partenariat établi avec l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine des Transports Urbains et Interurbains Toulousains (ASPTUIT). L'ASPTUIT est actuellement propriétaire d'un patrimoine, réparti sur le site de Langlade (parcage de 8 bus anciens) et le site de Montblanc. Afin de protéger des intempéries ce patrimoine et de mieux le valoriser, une étude de faisabilité vient d'être réalisée.

Elle conclut que sur la faisabilité d'un projet qui serait constitué d'un bâtiment de type « entrepôt » qui pourrait être réalisé en deux phases pour en répartir le coût : un peu plus de 600 000 € pour la première phase et un peu moins de 230 000 € pour la deuxième phase.

Avant de lancer une telle opération, il est proposé de rechercher des subventions qui devront permettre de financer cette opération.

Il est donc proposé de valider les principes de cette opération et de lancer la recherche de financements pour pouvoir ensuite approuver un programme d'opération plus précis et enfin, lancer sa réalisation.

INTERVENTION :

M. LE PRESIDENT déclare que l'ASPTUIT est une association de chauffeurs de Tisséo qui, pendant leur moment de loisirs, restaure au site de Langlade le patrimoine bus de Tisséo. L'enjeu n'est pas de financer, mais d'accompagner cette association.

L'association a retrouvé des accroches situées sur les maisons toulousaines qui étaient utilisées pour tenir le fil du tramway.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le principe de création d'un lieu de sauvegarde du patrimoine des transports toulousains.
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toute démarche nécessaire afin de constituer un dossier de demande de subventions auprès de partenaires au niveau local, national et européen.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

8.1 - LINEO 3 : ECHANGE DE PARCELLES AVEC LA SOCIETE MERIAL A TOULOUSE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre de la réalisation de la ligne de transport Linéo 3, TISSEO-Collectivités et la société MERIAL ont convenu de procéder à un échange de terrains à Toulouse. TISSEO-Collectivités procèdera à l'acquisition de la parcelle cadastrée 843 BE 155 de 441 m² auprès de la société MERIAL et lui cèdera la parcelle 843 BE 156 de 406 m².

Cet échange de parcelles interviendra sans paiement de soulte conformément à la convention signée le 24 Juillet 2017.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser l'échange de parcelles sans paiement de soulte avec la société MERIAL, consistant pour TISSEO-Collectivités en l'acquisition de la parcelle cadastrée 843 BE 155 de 441 m², située avenue de Lardenne à Toulouse et en la cession de la parcelle cadastrée 843 BE 156 de 406 m² située chemin Tissié à Toulouse.
- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant et tout document concernant ce dossier.
- De dire que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2115.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.2 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT D'ENEDIS DANS LA STATION CAPITOLE- APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2018-1062.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La convention signée le 30 Août 2010 a défini les conditions des autorisations consenties par la COMMUNE de TOULOUSE et par le SMTC à ERDF pour l'occupation de leur domaine public respectif pendant une durée de huit ans. Cette convention arrive à terme le 29 Août 2018.

ENEDIS (ex ERDF) ayant la qualité de concessionnaire pour le service public de la distribution d'énergie électrique, les Parties sont convenues d'établir une nouvelle convention selon les mêmes dispositions.

L'occupation est consentie par la Commune de Toulouse et le SMTC pour une durée de dix ans à titre gratuit car l'occupation contribue directement à assurer la conservation du domaine public.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser les termes de la convention temporaire d'occupation du domaine public n° 2018-1062 à conclure avec la Commune de Toulouse et ENEDIS pour une durée de dix ans à titre gratuit.
- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant et tout document y afférent.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.3 - CONVENTION ENTRE TISSEO COLLECTIVITES, TISSEO VOYAGEURS ET LA VILLE DE TOULOUSE RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES BARRIERES A LA SORTIE DU PARKING RELAIS DE BORDEROUGE DE TISSEO LES SOIRS DE CONCERTS AU METRONUM - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N°2018-1052.

Cette convention définit les modalités techniques et financières de mise à disposition de titres et de matériels de validation, en vue d'offrir à ses clients la possibilité de stationner gratuitement sur le parking relais de Borderouge les soirs de spectacles. En contrepartie le Métronum prend en charge un montant forfaitaire fixé à 0,50€ par titre livré.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et la Ville de Toulouse relative aux modalités de fonctionnement des barrières à la sortie du parking relais de Borderouge de Tisséo les soirs de concerts au Metronum.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.4 - ADHESION A L'ASSOCIATION AFIGESE (ASSOCIATION-FINANCES-GESTION-EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES).

Adhésion à l'Association-Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE), réseau national regroupant des praticiens en finances, gestion, évaluation et management des collectivités territoriales.

Cette adhésion comprend des formations et la participation à des ateliers spécialisés en finances locales notamment.

Il est proposé que le référent auprès de cette association soit le Directeur Juridique et Financier.

Le montant annuel de cette adhésion est de 340.00 € TTC.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider d'adhérer à l'Association-Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE) pour un montant annuel de 340.00 € TTC.
- De dire que les dépenses correspondant à la cotisation annuelle seront inscrites chaque année au budget de Tisséo Collectivités

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.5 - CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET ENEDIS POUR LA REALISATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE DU CANAL DE SAINT MARTORY (VCSM) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2018-1067.

La Société ENEDIS souhaite poser une ligne électrique au-dessus de la Voie du Canal de Saint Martory (VCSM) à Toulouse. Dans ce cadre, la société ENEDIS a sollicité le SMTC pour établir une convention de servitudes entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS au profit de cette dernière. Le montant de la redevance est de 10 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de servitude n° 2018-1067 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS pour la réalisation d'une ligne électrique aérienne au-dessus de la Voie du Canal de Saint Martory (VCSM) à Toulouse.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.
- De dire que la recette sera inscrite au budget Tisséo-Collectivités 2018.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9- RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

9.1 - POSTE DE CHEF(FE)DE PROJETS PATRIMOINE SYSTEMES H/F – DIRECTION GESTION DU PATRIMOINE - DIRECTION GENERALE ADJOINTE PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS - CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX - FIN DE DISPOSITIF DE MISE A DISPOSITION - CREATION DE POSTE.

9.2 - POSTE DE CHARGE DU PARCOURS CLIENT H/F - DIRECTION PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU. CREATION DE POSTE ET PROCEDURE DE RECRUTEMENT - CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX/ATTACHES TERRITORIAUX.

Les deux projets de délibérations portent sur la mise en œuvre de deux procédures de recrutement :

- L'une faisant suite à la fin d'une convention de mise à disposition d'un collaborateur de l'EPIC auprès du SMTC sur des fonctions de chef de projet Patrimoine Systèmes,
- L'autre pérennisant un emploi portant sur le poste de chargé du parcours –client.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

Point 9.1 :

- D'autoriser le Président à créer l'emploi et à lancer la procédure de recrutement d'un(e) Chef(fe) de Projets Patrimoine Systèmes H/F - Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissement relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

Point 9.2 :

- D'autoriser le Président à créer l'emploi et à lancer la procédure de recrutement d'un(e) Chef(fe) de chargé(e) de missions Parcours-Client - Direction Pilotage et Attractivité du réseau relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux/attachés territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10- COMMUNICATION

10.1 - PARTENARIAT ET CONVENTION ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION CLASSISCO - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2018-1047.

10.2 - PARTENARIAT ET CONVENTION ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION SURFACES ORGANISATRICE DU PROGRAMME PHOTOGRAPHIQUE DE LA RESIDENCE 1+2 : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2018-1048.

10.3 - PARTENARIAT ET CONVENTION ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION DU PRINTEMPS DE SEPTEMBRE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION C 2018-1059.

10.4 - PARTENARIAT ET CONVENTION ENTRE TISSEO COLLECTIVITES, TISSEO VOYAGEURS ET L'ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES ORGANISATRICE DU MEETING AERIEN DES ETOILES ET DES AILES - EDITION 2018 : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2018-1061.

10.5 - PARTENARIAT ET CONVENTION ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION MANASCOPIA : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2018-1066.

10.6 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET LA VILLE DE TOULOUSE POUR LA REALISATION D'UNE EXPOSITION DE JEAN PAUL MARCHESCHI DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION C 2018-1049 ET MODALITES DE REMUNERATION DE L'AUTEUR.

10.7 - PARTENARIAT ET CONVENTION ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION TOULOUSE POLARS DU SUD, ORGANISATRICE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES LITTERATURES POLICIERES. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2018-1068.

10.8 - PARTENARIAT ET CONVENTION ENTRE SMTC-TISSEO ET L'ASSOCIATION TOULOUSE OLYMPIQUE XIII - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2018-1071.

Les projets de délibérations portent sur la mise en place de huit partenariats avec :

- L'association **CLASSISCO** : La participation financière du SMTC porte sur le versement d'un montant de 2 500 € HT.
- L'association **SURFACES**, organisatrice du programme photographique de la Résidence 1+2 : la participation du SMTC porte sur la mise à disposition de l'association de 80 titres 10 déplacements : Non recette estimée à 1 072€ TTC.
- L'Association **DU PRINTEMPS DE SEPTEMBRE** : La participation financière du SMTC porte sur le versement d'un montant de 15 000 € HT.
- L'Association **DES ETOILES ET DES AILES** organisatrice du Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes : Tisséo Collectivités s'engage à assurer la prise en charge financière du dispositif « navettes » pour un montant de 15 186.51 € TTC.

- L'Association **MANASCOPIA** organisatrice de l'exposition « TINTIN ET SES AVIONS » du 22 mai 2018 au 10 janvier 2019 ; La participation financière du SMTC porte sur le versement d'un montant de 5 000 € HT
- **LA VILLE DE TOULOUSE** pour la réalisation d'une EXPOSITION DE JEAN PAUL MARCHESCHI dans le cadre de la valorisation du patrimoine artistique :
 - Tisséo Collectivités s'engage à financer le catalogue de l'exposition, l'édition et la diffusion de l'ouvrage pour un montant total de 15 915 €HT.
 - La Ville de Toulouse s'engage à prendre sa charge l'ensemble des frais et des prestations liés à la logistique, au montage et à l'organisation de l'exposition ainsi que tous les frais liés à la communication.
 Cette exposition aura lieu du 7 décembre 2018 au 1er avril 2019 au Musée Paul-Dupuy à Toulouse.
 - Rémunération de l'auteur : Tisséo Collectivités prend en charge la rémunération de l'auteur des textes pour un montant de 2000 euros net.
- l'Association **TOULOUSE POLARS DU SUD**, organisatrice du Festival International des littératures policières : la participation du SMTC porte sur la mise à disposition de 70 titres 10 déplacements : Non recette estimée à 938 € TTC.
- L'Association **TOULOUSE OLYMPIQUE XIII** ; La participation financière du SMTC porte sur le versement d'un montant de 5 000 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- POINT 10.1 :
 - . D'autoriser le versement d'une participation financière d'un montant de deux mille cinq cent euros (2 500€) à l'association Classisco.
 - . D'autoriser le Président à signer la convention avec l'association Classisco.
 - De dire que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget de SMTC-Tisséo.
- POINT 10.2 :
 - . d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Surfaces.
 - . d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association Surfaces.
- POINT 10.3 :
 - . d'approuver les termes de la convention n° 2018-1059 avec l'association Printemps de Septembre.
 - . d'autoriser le Président à signer ladite convention.
- POINT 10.4 :
 - . d'approuver les termes de la convention de partenariat entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et l'association des Etoiles et des Ailes.

. d'autoriser le Président à signer ladite convention et à engager les dépenses correspondantes.

- POINT 10.5 :

. D'autoriser le versement d'une participation financière d'un montant de cinq mille euros hors taxes (5 000€ HT) pour soutenir les projets de communication et de médiation de l'exposition.

. d'autoriser le Président à signer la convention avec Manascopia.

.de dire que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget de Tisséo Collectivités.

- POINT 10.6 :

. d'approuver les termes de la convention n° CP 2018-1049 avec la Ville de Toulouse pour la réalisation d'une exposition de Jean-Paul Marcheschi dans le cadre de la valorisation du patrimoine artistique.

. d'autoriser le Président à signer ladite convention.

. d'autoriser le Président à recruter un vacataire pour la durée ci-indiquée dans le cadre de l'exposition organisée conjointement par Tisséo Collectivités et le Musée Paul Dupuy.

. de fixer la rémunération du vacataire de l'ordre de 2 000 € nette par vacation soit 2490 € brut.

.de donner tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

. de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget Tisséo collectivités.

- POINT 10.7 :

D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Toulouse Polars du Sud.

. D'autoriser le Président à signer ladite convention.

- -POINT 10.8 :

. D'autoriser le versement d'une participation financière d'un montant de cinq mille euros (5000€) à l'association Toulouse Olympique XIII.

. D'autoriser le Président à signer la convention avec l'association Toulouse Olympique XIII.

. De dire que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget de SMTC-Tisséo.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11H40.